

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **113 (1977)**

Heft 38

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

38

Montreux, le 2 décembre 1977

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

1172

Dans ce numéro : **Les femmes dans l'enseignement primaire et l'orientation nouvelle SPR**

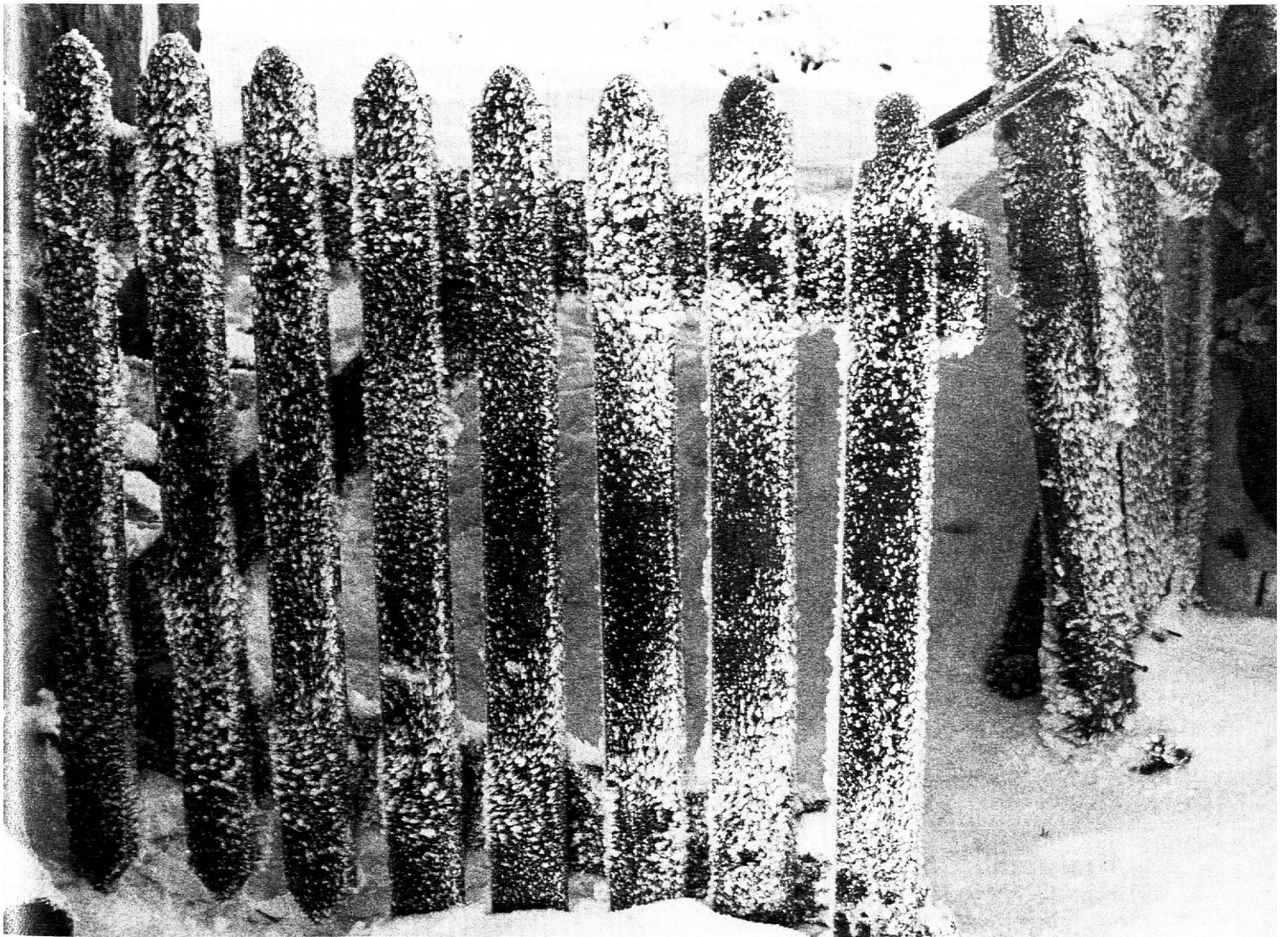


Photo R. Grob

Sommaire

LA SPR UNE ET DIVERSE

Les femmes dans l'enseignement primaire

Vaud	914
Genève	918
Neuchâtel	921
Jura	925
Fribourg	928
Valais	929

ÉDITORIAL

Compromis	910
Assemblée des délégués	911
Tribune libre	912
Groupe de réflexion	913
Informations UNESCO	913

VAUD

Le point	914
AVEPS	916
Réforme scolaire	916
Recyclage ou formation continue	917

GENÈVE

Education permanente	919
Equipe pédagogique	920

NEUCHÂTEL

Revalorisation II	923
Bien le bonjour...	923
Education permanente	923
Bienvenue	925

JURA

Le CC travaille pour vous	926
Centre de perfectionnement	926
J'ai retenu de mes lectures	927
AJEPS	927

FRIBOURG

Echange	928
---------	-----

DIVERS

Protection de la nature	928
Radio éducative	929

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges,
1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs) :

Lisette Badoux, chemin des Cèdres 9,
1004 Lausanne.

René Blind, 1411 Cronay.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches
22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux
18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 38.— ; étranger Fr. 48.—.

Compromis !

L'assemblée des délégués SPR, convoquée en session extraordinaire à Yverdon le samedi 12 novembre, a donc finalement adopté le préavis du comité central (voir relation de ces débats à la page suivante). Elle a donc renoncé à discuter les options qui se dégageaient du rapport « Orientation nouvelle », préférant opter pour un compromis. Beaucoup ont estimé que cette solution était la moins mauvaise notamment pour sauvegarder l'unité à tout prix. Peut-être. Mais que vont faire les sections qui se sont opposées ou abstenues ? Les années à venir nous apporteront sans doute une réponse. Venons-en plutôt au contenu de ce compromis, le préavis du comité central.

L'application rapide d'un des quatre points de ce préavis (actions au niveau fédéral) permettra, dans une certaine mesure, de satisfaire les partisans d'une action renforcée de la SPR. En revanche, elle risque de gêner les tenants de la non-intervention dans tout domaine débordant peu ou prou des problèmes pédagogiques.

Si l'on considère les trois autres domaines (appui logistique, appui juridique et relations nouvelles), on constate qu'ils ne pourront être appliqués que sur demande des sections voire même sur décision de l'assemblée des délégués. Dans le premier cas, c'est privilégier le rôle des sections cantonales, c'est réaffirmer le concept d'une SPR-fédération par opposition à une SPR-association voire à une SPR-syndicat. Est-ce bien, est-ce mal ? il ne m'appartient pas de trancher. Il convient en revanche d'en prendre conscience et de s'interroger sur l'efficacité d'un tel système en relation avec les finalités SPR. Dans le second cas, le recours à l'approbation de l'assemblée des délégués — solution hautement démocratique — exige du temps, même pour une assemblée extraordinaire quand on constate que pour tout problème touchant à la politique générale de la SPR, la majorité des délégations cantonales s'en vont quérir un mandat impératif à la base. Or souvent, l'efficacité passe par la rapidité d'exécution donc par une assez large délégation de pouvoir. Cela implique aussi l'existence d'un véritable exécutif qui pense et agit d'abord en organisme romand.

A l'évidence, une part importante de la SPR n'est pas prête à faire le pas que beaucoup souhaitaient la voir franchir samedi 12 novembre dernier et à mon sens il ne s'agit pas seulement de la crainte d'un mot ou d'une ouverture plus grande vers les milieux salariés. Peut-être la dernière phrase du préavis lui permettra-t-elle de mieux se situer par rapport à ses sections, par rapport aussi aux problèmes qu'elle doit traiter, par rapport enfin au rôle qu'entendent jouer les enseignants romands.

Mais n'oublions surtout pas qu'il y a maintenant urgence en la matière !

F. Bourquin.

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES DÉLÉGUÉS: ORIENTATION NOUVELLE DE LA SPR

A chaque fois que le législatif de la SPR doit prendre — ou ne pas prendre — une décision importante engageant l'avenir de notre organisation faitière, c'est à Yverdon qu'il se réunit. Tradition confirmée puisque pour traiter d'un dossier fondamental constitué par la commission « Orientation nouvelle de la SPR » les délégués se sont retrouvés le samedi 12 novembre dans la capitale du Nord vaudois, sous la présidence de M^{lle} Hélène Jeanneret (SPN). On notait la présence de plusieurs invités dont M. Oberholzer, représentant le SLV et le président de la commission scolaire du lieu, M. Steiner, à qui l'on doit depuis de nombreuses années une verrière sympathique et des propos encourageants. Tradition respectée dans ce domaine aussi.

Il ne me paraît pas indispensable, dans cette introduction, de refaire l'historique des tribulations SPR en matière de syndicalisation. Cela serait trop long. Les débats qui ont agité toutes (?) les sections à ce propos et depuis la parution du rapport « Orientation nouvelle » (cf. « Educateur » N° 277) auraient dû mettre en lumière les différentes composantes, complexes, d'un problème qui ne manquera pas de ressurgir — une fois de plus — ces prochaines années. Rappelons tout de même que les débats du 12 novembre s'inscrivent dans le prolongement du rapport « Structures » et des décisions prises lors de la révision de nos statuts.

Précisons enfin que quatre options se dégagent du rapport de la commission « Orientation nouvelle », à savoir :

- la création d'un syndicat autonome ;
- la création d'un syndicat affilié à l'USS (Union syndicale suisse) ;
- la création d'un syndicat affilié à la CRT (syndicats chrétiens).
- le maintien du statu quo ;

Aucune de ces options n'a été retenue par l'assemblée. Mais venons aux débats !

Orientation nouvelle

Il appartient au président de la commission d'introduire le débat. Il évoquera d'abord les nécessités de penser romand tant il est vrai qu'une école romande ne peut être construite que par des maîtres romands. Il tentera ensuite de préciser le terme « syndicat » appelé de leurs vœux par les uns, jeté aux enfers par les autres. Il relèvera aussi les dangers de voir s'affronter en un match stérile ceux qui veulent « changer quelque chose sans rien changer » et ceux qui souhaitent « ne rien changer tout en changeant quelque chose ». Il rappellera enfin que les délégués ont à faire un choix prospectif qui ne doit pas sonner le glas d'une association encore prospère !

Les positions des sections cantonales

SPG

Tout en estimant assister à un enterrement, la présidente genevoise rappelle que les délégués genevois voteront la syndicalisation autonome, mandatés par une as-

semblée générale qui a considéré cette solution comme minimale. Toutefois la mort dans l'âme et pour éviter l'éclatement, la SPG entrera en matière sur le préavis du comité central.

SPF

Les délégués SPF, mandatés par leur assemblée cantonale (délégués) s'opposent à toute forme de syndicalisation et au préavis du comité central. On ne peut être plus clair ! Il s'agit pour la SPF de préserver d'abord son unité cantonale.

SPJ

Cette section s'est déjà constituée en syndicat, elle votera donc la syndicalisation autonome. Cependant elle pourra se rallier au préavis du comité central.

SPN

Si la délégation neuchâteloise comprend les difficultés de chacun, elle n'admet pas que le préavis du comité central puisse enterrer, sans discussion, les options fondamentales contenues dans le rapport « Orientation nouvelle ». Elle tient à préciser que la patience neuchâte-

loise a des limites en la matière et que certaines décisions pourraient contribuer à affaiblir considérablement la SPN. En résumé, la délégation neuchâteloise n'entrera pas en matière sur le préavis du comité central et mandatée par son assemblée générale votera la syndicalisation avec affiliation à l'USS.

SPVal

La délégation valaisanne voit le salut de la SPR dans la création d'une vaste fédération permettant à chacune des parties composantes de conserver son identité. Il est rappelé que le Valais ne saurait s'associer à une organisation syndicale et qu'il l'avait fait déjà savoir lors de son entrée dans la SPR. Si une telle décision devait intervenir, la SPVal ne se considérerait pas comme partie prenante. En revanche, elle maintient son adhésion à une SPR organisation pédagogique.

SPV

Après des débats dans toutes les sections locales, le congrès vaudois a admis que la SPR pouvait se doubler d'une action syndicale pour autant que l'autonomie cantonale soit sauvegardée. Ainsi les délégués vaudois éviteront dans ce débat d'appuyer les solutions extrêmes.

Le préavis du comité central

Il appartient au président SPR, J.-J. Maspéro, de défendre le texte du comité central (voir ci-dessous). Considérant les positions adoptées par les sections, le danger d'opter pour une solution qui serait catégoriquement rejetée par certaines d'entre elles, l'exécutif en est arrivé à proposer ce texte, compromis qui n'enthousiasmera personne mais qui évitera tout danger d'éclatement. Par les compétences qu'il sollicite de l'assemblée, ce texte permet d'envisager un certain nombre d'actions à caractère syndical tout en évitant de donner à la SPR un nom, un titre que certains ne peuvent admettre en fonction de la charge émotionnelle, sociale, voire politique qu'ils attribuent au mot « syndicat ». De plus et depuis quelques années, le bicaméralisme a influencé les processus de prise de décisions SPR. On ne peut y renoncer sans courir des risques certains.

D'autre part, il n'est pas imaginable d'en rester au statu quo. Nous avons à tenir compte aussi des résultats du sondage d'opinion effectué par la commission ON.

Aussi, le président de la SPR demande à l'assemblée d'adopter ce préavis et de renoncer à discuter les autres options qui ne sauraient engendrer une majorité propre à garantir l'unité SPR.

Voici le texte de ce préavis :

Considérant :

- les résultats du sondage d'opinion organisé par la commission « Orientation nouvelle de la SPR » ;
- la diversité des positions cantonales ;
- le souci de cohésion des membres de la SPR ;
- la nécessité du maintien de l'unité interne des sections, de la recherche d'un dynamisme nouveau de la SPR, d'une actualisation de la politique générale de notre société faïtière.

Le comité central de la SPR estime, qu'en l'état actuel, une affiliation à l'USS ou à la CSC est inopportune.

Il propose à l'AD de donner à la SPR les compétences nécessaires dans les domaines ci-après :

1. Appui « logistique » sur demande des sections (niveau cantonal)

- Revendications salariales.
- Défense des libertés de l'enseignant.
- Modifications des conditions de travail.
- Problèmes de l'emploi.
- Défense des droits syndicaux dans la fonction publique.

2. Appui juridique

- Défense professionnelle individuelle d'un membre ou d'un groupe de membres, en accord avec la section intéressée (tribunaux administratifs, conseil des prud'hommes).
- Défense juridique de membres, de groupes de membres ou des sections (Tribunal fédéral).

3. Actions au niveau fédéral

- Interventions au niveau fédéral dans les problèmes d'ordre syndical (par ex. 2^e pilier, AVS, droit au travail, etc.).

4. Relations nouvelles

- Collaboration avec les cartels inter-syndicaux et fédérations de fonctionnaires cantonaux, sur demande des sections.
- Collaboration avec les centrales syndicales et autres associations faïtières professionnelles suisses (colla-

laboration proposée de cas en cas par l'AD).

Le comité central de la SPR propose enfin que l'AD charge le CC d'étudier d'une manière concrète les implications d'une syndicalisation indépendante.

Les votes

L'entrée en matière sur le préavis du comité central est acquise par 52 oui, 7 non et 9 abstentions.

Un premier amendement SPVal tentant d'introduire la notion de fédération est repoussé par 44 non, 19 oui et 3 abstentions.

Le même sort est réservé à un amendement genevois qui tentait de renforcer

les implications syndicales contenues dans le préavis du CC, par 43 non, 23 oui et 1 abstention.

Avalanche de non à une proposition SPVal visant à l'étude des modalités propres à la mise en application des points 1 à 4 contenus dans ce préavis, par 56 non, 8 oui et 6 abstentions.

Le vote final du document émanant du comité central met fin à ce débat. Le préavis est accepté, dans sa forme primitive, par 55 oui, 6 non et 9 abstentions.

Ni syndicat, ni statu quo. Quelques compétences supplémentaires.

Quelques interventions encore rappelleront que les textes ne suffisent pas mais qu'il convient de les mettre en pratique et rapidement...

FB.

TRIBUNE LIBRE

Variations sur les contes et légendes grecs Quand un Béotien rencontre un Athénien...

Nous sommes dans la banlieue de Thèbes, capitale de Béotie.

— Dis donc Xénophon, tu représentes toujours notre province aux équinoxiales des Sages Pères du Racommodage ?

— Bien sûr Dépitoclès, avec 10 ou 12 autres collègues du diocèse.

— Et alors, qu'est-ce que vous avez décidé l'autre jour à Hyberdopolis ?

— Question ardue cher ami ; ici, dans la province, nous étions d'accord d'aller de l'avant. Attention, sans allégeance aux Ultra-Sans-Scrupules ni aux Crédoïstes-Sud-Crétois. Non, cher ami de la base, une manière originale, bien à nous, de marquer une volonté de soutien aux idées démocratiques.

— Et puis ?

— Vois-tu dans l'Agora ça bougeait pas mal. Enfin, surtout, remuait-on pour qu'on ne bouge pas. Ceux de Thrace — tu sais, ceux chez qui la situation est tendue car il faut absolument qu'ils trouvent le moyen de ne pas perdre une bonne partie de leur contingent qui veut passer aux Sympolities organisées — et ceux du Péloponèse, n'étaient pas du même avis ; ils faillirent se traiter d'extrémistes. Ceux de Messénie étaient d'avis de ne pas en avoir. Ceux des îles sentaient la bise noire. Agagrinçant, quoi !

— Ouais, c'était comme les guerres : du genre médique !

— Toi, le Béotien, tu n'es pas si borné... Ce que tu ignores, c'est que le Collège des Chefs — les symposiaques si tu préfères — qui tiennent à la pérennité de leur symposium, ont fait la proposition de mettre beaucoup d'eau dans leur Vinos Salvanikos.

— Et personne n'a su dire que la piquette ce n'est pas une boisson ?

— Mais, pour ne pas casser le pichet tout est acceptable ; les voies du compromis sont insondables aux non-initiés !... Bref la majorité des envoyés a voté « pour ».

— Sur ce, cher Dépitoclès, je te salue. Je ne veux pas risquer de rater le char à ailes.

— ... ? Où vas-tu donc ?

— Ne fais pas l'ignare. Tu sais très bien que les Saints P.R. délèguent régulièrement des représentants aux symposiums internationaux des Sympolities organisées. Cette année, c'est à Danmapolis.

— ... ? Mais je croyais qu'on n'en voulait à aucun prix, ni au provincial ni au national, de ces machins ; trop politisés, qu'on disait, trop engagés et pas dans la bonne voie. Alors si on participe aux internationades, ça veut dire quoi ?

— Voyons, les P.R. doivent être régulièrement entretenues. Un service tous les trimestres, comprends-tu. Il faut voir du monde, se renseigner, faire preuve d'entregent. Evidemment, ce n'est pas à la portée du tout-venant.

— Se renseigner, voir du monde... Ce n'est pas ce que les Barbares angles appellent « tourisme » ?

— Bouaff ! Je renonce à t'expliquer couac que ce soit. Retourne te faire voir chez tes Grecs de province. Décidément, il est éprouvant de faire votre éducation à vous Béotiens. *Ariane et son fil !*

Question : combien d'années Espé fut-elle reine de Macédoine et d'Hymébilie ?

Nous sommes nés d'anthropoïdes érigés, non pas d'anges déchus, et ces anthropoïdes étaient de plus des tueurs armés. Alors de quoi nous étonner ? (...)

Le miracle de l'homme, ce n'est pas d'être tombé si bas, c'est d'être monté si haut. Ce sont nos poèmes et non nos cadavres qui font que les astres nous connaissent.

Robert Ardrey : « Les Enfants de Caïn ».

A propos d'un drame

Leurs noms seront bientôt oubliés. H.-Martin Schleyer est mort, froidement assassiné et de manière préméditée. Les circonstances des « suicides » de Baader, Henslin et Raspe resteront vraisemblablement mystérieuses.

Les réactions que l'on a pu observer à chaud laisseront des traces dans les mentalités : si unanimement l'exécution de H.-M. Schleyer a été condamnée, avec plus ou moins de véhémence il est vrai, la mort de Baader et de ses camarades a suscité des prises de position radicalement opposées, allant de la satisfaction de voir enfin appliquée la loi du talion, à la réprobation furieuse face à une « lâche manifestation de la pourriture impérialiste ».

Parmi les innombrables commentaires publiés par la presse ou diffusés par les ondes, rares ont été ceux qui ont évoqué ce que pourrait signifier ce drame pour nous tous. Il faut pour cela un certain recul et l'actualité, déjà, exige que l'on passe à un autre sujet. Il faudrait pourtant que ces morts soient pour nous tous plus qu'un signal d'alarme sans plus d'importance qu'un quelconque accès de fièvre sociale.

Le drame qu'a vécu la RFA nous concerne tous dans la mesure où il est le symptôme d'une crise de civilisation qui n'est pas sans précédents mais qui prend des dimensions nouvelles : en effet, jamais nous n'avons été aussi menacés par autant de dangers aussi difficiles à maîtriser que le sont la surpopulation, le risque d'un cataclysme nucléaire, la famine planétaire, par exemple. De surcroît, il faut bien le constater, l'histoire de l'humanité ne présente pas d'époque qui ait procuré autant de moyens à une minorité pour asservir, abrutir ou mystifier la majorité : le nombre croissant de nations soumises à un régime dictatorial le montre à l'évidence.

La tentation est grande, en effet, de revenir ou d'en venir à des attitudes sociales, d'adopter des comportements que des générations d'humains en quête de civilisation ont essayé de combattre afin de mieux assurer leur sécurité individuelle dans la compréhension et la tolérance des autres.

Avons-nous conscience des efforts qu'il a fallu déployer au cours des siècles, des sacrifices qui ont été consentis pour que s'établissent des modes de relations plus démocratiques ? Conquête laborieuse, jamais achevée, la démocratie est loin d'être établie et ses progrès ne sont pas acquis définitivement. Elle exige de chacun d'entre nous un contrôle de soi renouvelé, une conviction fréquemment réaffirmée. L'Europe occidentale a, malgré d'innombrables accrocs et de multiples déviations, montré le chemin ; si elle devait à son tour céder à la tentation totalitaire, qu'elle soit inspirée par des idéologies de droite ou de gauche, si elle devait renoncer à ses aspirations culturelles millénaires pour se soumettre aux instincts tribaux de quelques minorités, alors nous ne serions pas loin d'une catastrophe irrémédiable, surtout si l'on songe aux menaces objectives déjà évoquées.

Nous ne pouvons pas entrer dans le jeu du terrorisme en recourant à une répression accrue.

La chasse aux sorcières que d'aucuns appellent de leurs vœux et dont les premières manifestations sont déjà sensibles, chez nous également, n'est pas une solution.

Notre survie en tant qu'humains ne peut être assurée que par un surcroît de démocratie.

La loi du talion ?

Et si nous nous interrogeons plutôt sur les raisons, l'enchaînement de circonstances qui conduisent un jeune homme, des dizaines de jeunes gens et de jeunes filles probablement épris d'idéal, avides de fraternité et de justice, à envisager le crime, à aller jusqu'au terrorisme, jusqu'à l'illégalité absolue afin de nous rendre attentifs à leurs problèmes, à nos problèmes ? Si leur révolte avait pour cause non pas tant le monde que nous leur faisons, mais notre acceptation résignée de ce monde ?

Ce n'est d'ailleurs pas en tant qu'enseignants seulement que nous devrions nous sentir responsables, mais surtout en tant que citoyens : sommes-nous sûrs, les uns et les autres, d'avoir suffisamment lutté pour que s'instaure une vraie démocratie, pour que se répandent les valeurs susceptibles d'amener l'homme à mieux se dépasser, à mieux contrôler son animalité ?

La neutralité, dont très souvent nous nous flattons, ne serait-elle en fin de compte qu'une terrible indifférence, un terrible sentiment d'impuissance ?

Si cela était...

R. Grob.

(UNESCO-presse.)

L'UNESCO finance la Commission nationale suisse

On sait généralement que la Suisse paie une contribution à l'UNESCO. On sait moins que l'UNESCO ristourne largement (certains calculs disent à 250 %) la somme versée par notre gouvernement. Comment ? Par les salaires qu'elle octroie aux fonctionnaires suisses du siège et aux experts suisses qui travaillent sur le terrain, par des achats de matériel et, finalement, par l'aide qu'elle accorde, modestement il est vrai, à la Commission nationale. Pour 1977 et 1978, l'UNESCO s'est déclarée prête à accorder des subventions d'un montant total de 8500 dollars pour le programme des écoles associées, pour la publication d'un guide à l'intention des animateurs de petits musées, pour un colloque international pour les animateurs de ludothèques et, enfin, pour l'expositon « Musique et Sociétés » organisée par le Musée d'ethnographie de la ville de Neuchâtel.

Le « Courrier de l'UNESCO » maintenant disponible en 16 langues

Le « Courrier de l'UNESCO », le mensuel illustré de l'UNESCO, paraît maintenant en 16 langues. C'est depuis le mois d'avril dernier qu'il existe une édition en ourdou, langue parlée par plus de 30 millions de personnes au Pakistan, en Inde du Nord et du Centre.

« Le Courrier », qui paraissait à l'origine en anglais, français et espagnol, a connu au fil des années de nouvelles éditions : allemand (depuis 1960), italien, russe, arabe, japonais, hindi, tamil, hébreu, persan, néerlandais, portugais et turc. La rédaction de la revue se trouve au siège de l'UNESCO, à Paris. Son fondateur, qui fut aussi son rédacteur en chef jusqu'à la fin de l'année dernière, était l'Américain Sandy Koffler. Le nouveau rédacteur en chef est le Suisse René Caloz. C'est Werner Merkli, directeur des Editions Hallwag, Berne, qui est le rédacteur de l'édition allemande, publiée à Berne par les Commissions nationales pour l'UNESCO de République fédérale d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse.

LA SPR UNE ET DIVERSE

Les femmes dans l'enseignement primaire

Statistiques

Le tableau ci-après montre clairement l'évolution de la proportion des femmes dans l'enseignement primaire. Précisons encore, pour sa bonne compréhension, qu'il ne tient pas compte de maîtres spéciaux telles les maîtresses de travaux à

l'aiguille ou d'économie familiale et de celles de classes enfantines, postes spécifiquement féminins encore que, dans ce dernier cas, la formation soit maintenant aussi ouverte aux hommes (décision du Grand Conseil datant de moins de deux ans!).

Proportion de femmes dans l'enseignement primaire

Années	Total des enseignants	Total des hommes	%	Total des femmes	%
1970-71	1962	876	44,65	1086	55,35
1971-72	2014	856	42,50	1158	57,50
1975-76 *	2396	973	40,61	1423	59,39
1976-77 *	2510	1020	40,64	1490	59,36
1977-78 *	2701	1038	38,43	1663	61,57

* Non compris les enseignants des zones pilotes.

Les nombres ci-dessus appellent une petite remarque : si les hommes participent de plus en plus activement à l'éducation des enfants au sein de la famille, il semble qu'ils manifestent un désintérêt grandissant pour cette activité dans le cadre de la profession enseignante. Je ne critique pas, évidemment, mais je constate un phénomène, j'allais dire un paradoxe qui mériterait étude !

Statut légal

Que l'on soit homme ou femme, les chances d'être nommés à un poste vacant sont identiques sur le plan légal. Dans la pratique, toutes choses étant égales, il en va de même.

Mi-temps

A la demande de la SPV, une commission a été mise sur pied par le service primaire du Département de l'instruction publique. Présidée par un inspecteur, elle est composée de deux membres désignés par le DIP et deux collègues proposés par le comité cantonal. La commission a reçu pour mission d'établir ou de déterminer :

— le genre de classes dans lesquelles une expérience de travail à mi-temps pourrait être autorisée ;

— le genre d'enseignants pour qui ce statut pourrait être réservé ;

- l'horaire des enseignants ;
- la compétence des communes au niveau de l'autorisation d'une telle expérience ;
- la manière d'évaluer l'expérience ;
- la durée de l'expérience ;
- les motivations qui incitent les enseignants à demander un statut de travail à mi-temps ;
- les expériences dans d'autres cantons romands ;
- les conclusions à tirer de l'expérience.

Les premiers résultats de ce groupe seront vraisemblablement connus en juin 1978. Certes le travail à mi-temps existe déjà. Ainsi, depuis mars 1977, deux collègues, à leur demande, tiennent ensemble une classe de 6^e année avec contrat valable un an. Cependant les autorisations sont des dérogations exceptionnelles. Le motif, en outre, doit être péremptoire, par exemple des raisons médicales.

Cette digression pour vous demander, chères et chers collègues, de me faire part de votre sentiment personnel sur ce sujet au moment où la reconnaissance de cette possibilité est envisagée.

Monique S.

— le partage des responsabilités entre les enseignants concernés, de même que le partage des matières à enseigner ;



LE POINT

des activités du comité cantonal en septembre et octobre 1977

Au cours de ces deux mois, le CC a tenu quasi toutes les semaines une séance. Au cours de ces rencontres fréquemment très longues, il a eu des entretiens avec de nombreux collègues, entre autres des délégués dans des commissions officielles ; il a pu préciser avec eux la position de notre association dans les problèmes qui s'y discutent. Il a également organisé tout ou partie d'assemblées internes de la SPV ou s'est préparé à des réunions de comités ou organismes extérieurs auxquels un ou plusieurs de ses membres étaient appelés à participer. Citons : le 5^e congrès culturel, la commission pédagogique SPV, la CFCV, les comités de la SPR et de la fédération, le comité de coordination avec les autres associations d'enseignants vaudois (CoCo), l'assemblée des délégués SPR, etc., d'une part, la commission consultative de l'enseignement et celle du Centre de perfectionnement vaudois, une entrevue du CoCo avec

MM. Junod et Debétaz notamment, d'autre part.

Le CC s'est aussi entretenu longuement avec MM. Basset, chef du service primaire, Bettex, chef du service de la formation et de la recherche pédagogiques et Savary, directeur du Centre de perfectionnement vaudois.

Le CC s'est penché sur les difficultés que connaissent différents collègues afin d'agir, avec l'aide du Fonds de prévoyance si nécessaire, au mieux de leurs intérêts. Il s'est assuré du parfait déroulement du XIX^e séminaire de Crê-Bérard. Enfin, il a représenté la SPV dans diverses assemblées et manifestations, ceci en plus de la participation de presque tous ses membres déjà et du secrétaire général à des commissions officielles avec lesquelles le CC estime indispensable d'être en relation directe et suivie.

Parmi toutes les questions qui ont particulièrement retenu l'attention du comité cantonal, citons :

— **L'éventuelle syndicalisation de la Société pédagogique romande.** Le CC s'est efforcé, sur la base du texte voté par le dernier congrès, de définir une position SPV qui, tout en repoussant toute solution extrême, permette à notre organisation faïtière de développer sans délai ses activités, de les étendre même à des aspects syndicaux, si les statuts actuels l'autorisent, et de poursuivre simultanément tout de suite l'étude des implications concrètes d'une mutation en syndicat indépendant, ceci dans le respect de l'autonomie des sections cantonales est-il nécessaire de préciser.

— **La liberté de domicile.** Dans la période transitoire actuelle, des collègues ont de la peine à faire admettre leurs droits acquis par les autorités communales. Chaque fois qu'il est fait appel à la SPV, le comité cantonal aide au mieux, n'hésitant pas si nécessaire à consulter un juriste et à collaborer activement avec ce dernier. Les cas venus à notre connaissance semblent en général évoluer favorablement.

— Retenues de salaire

Pour des raisons sur lesquelles il est inutile de nous étendre ici, il peut être exigé des fonctionnaires ayant reçu un traitement supérieur à celui auquel ils avaient droit la restitution des sommes indûment touchées. Suite à certaines retenues excessives qui lui avaient été signalées, le CC est intervenu auprès du service primaire afin que l'on ait le souci de ne pas compromettre dangereusement le budget de l'intéressé durant un ou plusieurs mois.

— Recyclage

Mis au courant des problèmes qui s'étaient posés pratiquement lors de quelques recyclages, le CC s'en est expliqué avec le CPV et a obtenu l'assurance que tout serait fait, dans la mesure du possible, pour éviter la répétition de ces incidents. Le service primaire, par la voix de son chef, a de son côté admis de s'entretenir avec le CC sur le principe même de chaque nouveau recyclage avant de pousser plus en avant les études y relatives.

— 4^e Rn

Suite aux informations reçues de maîtres et maîtresses de 4^e Rn, le CC est intervenu à nouveau au service primaire. Si quelques précisions ont été obtenues, il n'a pas été possible de changer le programme théorique de la conversion de

ces classes. La SPV devrait être consultée cependant avant que les décisions relatives à la 5^e année soient prises définitivement.

— Responsabilité du maître

La question de l'engagement de la responsabilité du maître lorsque des groupes de ses élèves travaillent à l'extérieur d'une façon autonome a été abordée lors de l'entretien avec le chef du service primaire. Celui-ci a répondu que l'Etat prenait à sa charge les frais résultant d'accident dans le cadre précité pour autant, néanmoins, qu'il n'y ait pas eu de la part du maître imprudence ou négligence graves.

— Statut des maîtres

La commission présidée par M. Weith et chargée d'examiner le statut de tous les enseignants de ce canton (primaires, secondaires, professionnels, spécialisés...) a remis un premier rapport au Conseil d'Etat. En dépit des demandes des associations professionnelles, le contenu de ce document (inventaire des situations et des revendications actuelles) ne leur a pas été communiqué et elles n'ont pas été associées directement aux travaux. Avant la fin de l'année, les organisations faïtières et leurs sous-groupes seront néanmoins reçus en délégation. Tout en manifestant son désappointement de cette procédure, le CC s'efforcera d'agir avec le maximum d'efficacité dans le cadre imposé par le Conseil d'Etat.

— Admission au collège

Sans contester la valeur de positions passées, le comité cantonal, en accord avec son représentant dans la commission ad hoc, s'est opposé à une modification fondamentale des examens d'admission au collège. Au moment où la solution du problème se précise dans le cadre d'un cycle d'orientation 5^e et 6^e années, c'eût été là gaspiller une énergie et une activité plus utiles ailleurs, risquer d'engendrer la confusion avec les objectifs de la réforme scolaire et modifier les habitudes des parents et des maîtres pour un laps de temps devenu maintenant trop bref.

— Travail à mi-temps

La commission poursuit ses travaux et des expériences auront lieu. Notre demande qu'elles débutent au degré moyen déjà se heurte cependant à un refus presque complet dans cette première étape d'un assouplissement du dogme du maître unique indispensable dans les premières années de scolarité.

— EN 80

Les nombreux problèmes qui se posent au cours des études sur la réalisation de la nouvelle école normale sont discutés d'une façon approfondie par le CC en collaboration avec ses délégués au groupe faïtier et dans les sous-commissions ; presque tous les membres de celle-ci ont eu au moins un entretien avec lui. Le CC reste convaincu que le changement des structures doit s'accompagner d'une modification de la conception même des études. Celles-ci s'adresseront en fait, dès 1980, à des jeunes gens de trois ans plus âgés ; elles doivent donc être adaptées à des adultes et faire largement appel au sens des responsabilités et au travail personnel. Cela entraîne une reconversion des façons de penser au moment d'élaborer grille-horaire, programme, pédagogie de la formation des enseignants, relations des maîtres entre eux et avec les élèves, etc.

— Rapport du CE sur la réforme scolaire

Le CC a trouvé ce document plus intéressant que son prédécesseur. La préférence accordée à un cycle d'observation-orientation en 5^e et 6^e années s'est précisée, conséquence des premiers enseignements que l'on peut d'ores et déjà tirer des expériences réalisées à ce niveau dans les zones pilotes. L'absence de décision ferme est cependant regrettable dans la mesure où elle bloque la poursuite des études dans certains domaines et risque ainsi de compromettre une réalisation en 1980... enfin.

— Contrat de travail AVOP-AVMES

Les difficultés rencontrées par certains de nos collègues de l'enseignement spécialisé travaillant dans des institutions dites privées expliquent leur impatience de voir signé le contrat de travail entre leur association et celle de leurs employeurs, l'AVOP (Association des œuvres privées de l'enfance). Le comité cantonal, qui est associé étroitement aux pourparlers en cours par l'intermédiaire du secrétaire général qui y participe et l'informe régulièrement, apporte son appui total au comité de l'AVMES dans la tâche ardue qu'il assume. Il pense que le projet paritaire en élaboration peut et doit être présenté avant la fin de l'année.

— Traitements

D'un entretien de la fédération avec M. Gavillet, il se confirme qu'à l'exception d'améliorations résultant de la situation personnelle des intéressés, aucune modification des traitements n'est prévue en 1978. Du fait même de l'indexation

actuelle, il ne serait guère permis d'être beaucoup plus optimiste pour 1979. A ce propos, rappelons que l'indice retenu est de 169,77 points, valeur qui n'est pas la limite à partir de laquelle les traitements devraient être corrigés, mais la moyenne entre les chiffres mensuels à partir du 1^{er} janvier 1976. Quant aux salaires des différentes catégories du corps enseignant, ils devraient être réexaminés par la commission paritaire lorsque la « Commission Weith », dont il fut déjà fait mention, aura achevé ses travaux.

* * *

Au moment de conclure une énumération déjà suffisamment longue, bien qu'elle ne prétende nullement être exhaustive, disons encore que le CC a d'ores et déjà fixé le prochain congrès au

SAMEDI 13 MAI 1978 A LAUSANNE, PALAIS DE BEAULIEU (SALLE DU GRAND THÉÂTRE).

P. Nicod, secrétaire général SPV.

AVEPS

Tournoi de basket-ball AVEPS : mercredi 14 décembre 1977, dès 12 h. 30. Vallée de la Jeunesse, Lausanne.

Inscriptions : auprès de J. Délessert, 1054 Morrens, tél. (021) 91 28 47.

Chef technique été :

A. Rayroux.

Pour une annonce
dans l'«Educatteur»

une seule adresse :

**Imprimerie
Corbaz S.A.**

22, av. des Planches,
1820 Montreux.
Tél. (021) 62 47 62.

Réforme scolaire vaudoise

Le « Rapport du Conseil d'Etat sur les expériences de réforme de l'école vaudoise, l'état des travaux et les intentions du gouvernement » a paru ; le Grand Conseil en débattit au cours de la présente session. « Perspective » (N° 6) en a reproduit quelques passages ; la presse en général en a parlé et en entretiendra encore ses lecteurs comme chaque année à cette époque.

Depuis le Congrès de Pully qui fixa, après une large consultation de la base et un débat très ouvert, la politique de notre société en matière scolaire, la Société pédagogique vaudoise a accueilli des centaines de nouveaux membres, le quart environ de son effectif actuel. Comparer ce qui était demandé voici quelque 32 mois avec la situation présente est de son côté un vœu souvent exprimé par les autres enseignants de notre association.

Le comité cantonal a donc décidé de publier à nouveau le texte adopté lors du congrès extraordinaire du 26 mars 1975. Dans la mesure où ses propositions ne sont pas encore réalisées, ce document définit en effet toujours les objectifs de la Société pédagogique vaudoise et du comité cantonal, son exécutif.

CC.

Réunis en assemblée générale extraordinaire le 26 mars 1975 à Pully, les membres de la Société pédagogique vaudoise ont voté les résolutions suivantes :

1. Objectifs

1.1. La SPV fait siens les objectifs généraux du CREPS :

a) par l'exercice conjugué de toutes ses facultés, faire acquérir à l'enfant des connaissances, des moyens d'action, ainsi que des instruments de compréhension ;

b) mettre chaque enfant en mesure de se connaître selon son originalité propre et de développer une personnalité autonome ;

c) éveiller le sens de la solidarité en engageant l'enfant dans des activités pratiques et intellectuelles effectuées en équipe.

1.2. La SPV attribue à chacun de ces objectifs une importance égale.

1.3. L'école doit offrir à tous les enfants la possibilité de compenser leurs handicaps.

2. Structures

2.1. Les communes mettent obligatoirement sur pied des écoles enfantines de deux ans. L'école enfantine est facultative pour les élèves.

2.2. Le dépistage des troubles spécifiques et des cours d'appui, inclus dans l'horaire normal, sont systématiquement organisés dès le début de l'école pour les acquisitions de base : motricité, langage, lecture...

2.3. Les classes hétérogènes sont maintenues jusqu'à la sixième année comprise.

2.4. Les élèves et les maîtres des trois dernières années sont réunis dans un même ordre d'enseignement.

2.5. Pour être adaptés aux exigences de la réforme, les effectifs des classes ne dépasseront pas 25 élèves.

2.6. Promouvoir un esprit de collaboration entre enseignants par des

heures de concertation inscrites au programme.

3. Méthodes

3.1. La SPV admet l'orientation définie par les rapports du CREPS, à condition que ceux-ci restent des cadres à l'intérieur desquels l'enseignant conserve sa liberté.

4. Formation des maîtres

4.1. La SPV demande une formation générale distincte de la formation professionnelle. La première sera du niveau de la maturité fédérale.

La seconde, d'une durée de deux ans, sera dispensée par un ou plusieurs instituts pédagogiques. La formation d'enseignant doit rester accessible aux élèves de l'école moyenne.

4.2. La possibilité doit être offerte au maître d'élargir et d'approfondir sa formation.

5. Expériences pilotes

5.1. Les aménagements qui pourraient se révéler nécessaires dans la conduite des expériences de Rolle et de Vevey ne doivent altérer ni le sens ni la portée des objectifs du CREPS.

6. Généralisation

6.1. La réforme doit se généraliser rapidement à tout le canton par année scolaire et offrir des possibilités d'études égales dans chaque région durant la période de scolarité obligatoire.

6.2. La SPV demande que la modification des structures de l'école vaudoise soit entreprise sans délai.

6.3. La SPV demande que cette application se fasse de manière suivie, sans arrêt intermédiaire.

N. B. : Le nombre de 25 figurant sous chiffre 2.5. a été ramené à 24 par le congrès du 22 mai 1976.

Recyclage ou formation continue ? (II)

Afin de faciliter la compréhension d'un certain nombre de termes utilisés dans le domaine si vaste de l'éducation permanente, nous rappelons brièvement quelques définitions.

1. Le **perfectionnement** recouvre en fait 3 activités bien déterminées :

- a) le recyclage ;
- b) la formation complémentaire ;
- c) la formation continue.

Cet ensemble débouche vers une ouverture plus large, quasi infinie, l'éducation permanente.

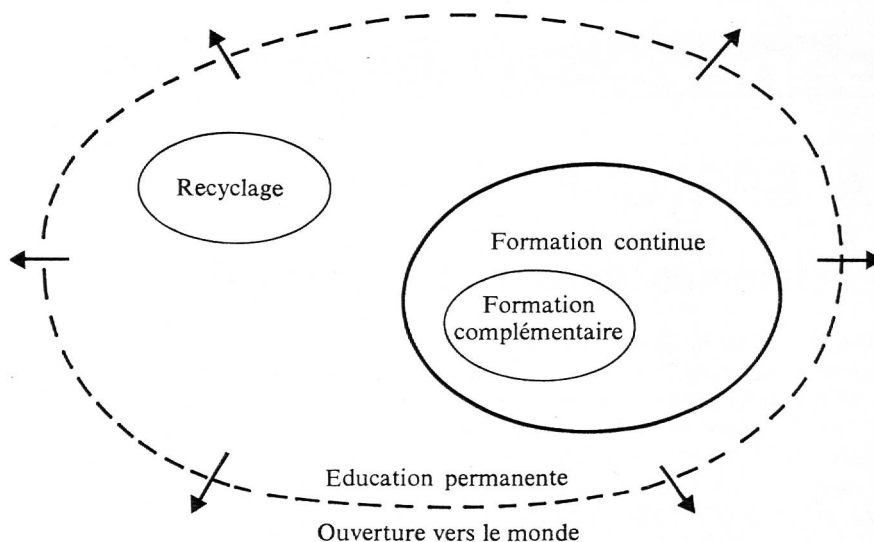
2. Le **recyclage** représente une activité de perfectionnement à caractère obligatoire ; il est la forme que prend le perfectionnement professionnel des enseignants en vue d'introduire de nouvelles méthodes et techniques, de nouveaux programmes de travail. Il est donc imposé par les changements au sein de la profession et par là nécessaire. Il est concrétisé par l'ensemble des cours obligatoires auxquels sont convoqués les enseignants par le centre de perfectionnement.

3. La **formation complémentaire** représente une activité de perfectionnement à caractère non obligatoire, choisie par l'enseignant dans le but d'acquérir une formation spéciale, sanctionnée par une attestation ou un brevet, ou tout autre document lui permettant une promotion dans la profession. La formation complémentaire est ainsi une forme de perfectionnement à but promotionnel.

4. La **formation continue** représente également une forme de perfectionnement à caractère non obligatoire, mais choisie par l'enseignant dans le but d'acquérir des connaissances nouvelles sans pour cela vouloir obtenir un document lui permettant une promotion. La formation continue est presque de l'art pour l'art, nous dira-t-on... Mais elle est à notre avis indispensable à l'activité professionnelle d'un enseignant, lui donnant un bagage de connaissances et une ouverture d'esprit nécessaire à son action au sein de sa classe, pour le plus grand bien de ses élèves. Il ne faut pas oublier que, malgré des apparences contradictoires, les enfants sont en fin de compte les grands bénéficiaires d'une formation continue pleinement réalisées par leurs maîtres et maîtresses. Encore faut-il qu'elle soit bien organisée, de manière à ne pas perturber le travail des classes ! Mais ceci est un autre problème dont nous reparlerons un jour...

5. L'**Education permanente** représente pour son compte une ouverture du perfectionnement la plus large possible vers une constante recherche d'équilibre personnel, une manière de vivre, d'être au monde, et plus spécifiquement une manière d'être éveillé au monde. Elle ne

saurait être synonyme de recyclage ou de formation continue destinée à meubler des loisirs, bien qu'elle englobe ces formes de perfectionnement. Elle apparaît, dans le monde actuel comme seule capable de permettre aux individus d'avoir une prise sur l'évolution de la société. Pour les enseignants, elle leur permet de vivre leur école en évolution constante au lieu de subir des changements que nous ne pouvons ni éviter, ni arrêter.



Actuellement, le perfectionnement des enseignants revêt diverses formes :

1. le **cours obligatoire** dans le cadre du recyclage ;
2. le **cours facultatif** dans le cadre de la formation continue.

Il existe d'autres formes beaucoup moins usitées :

— le **cours décentralisé**, organisé plus particulièrement dans le cadre de la formation continue, et prôné et encouragé par la CFCV auprès des sections notamment. Il s'agit d'une forme de cours donné sur le plan régional, évitant aux collègues de longs déplacements et des pertes de temps, et aux pouvoirs publics des frais de transport trop élevés. Ce dernier avantage devrait être mieux compris, semble-t-il, en ces temps où l'économie est de rigueur au DIP... Ces cours peuvent être demandés et organisés par les correspondants et leurs sections en collaboration avec le CPV.

— le **groupe de travail**, trop peu demandé et pourtant si pratique, puisqu'il permet à une petite équipe de collègues de se réunir pour travailler sur un sujet qu'ils auront choisi, selon un programme, un horaire et un budget déterminés par eux. Je tiens à préciser, au nom de la

CFCV, qu'un groupe de travail peut fort bien fonctionner sans pour autant s'annoncer auprès du centre de perfectionnement. Cependant, la CFCV serait infiniment reconnaissante à tous les groupes existant dans le canton — et nous savons qu'il y en a — de bien vouloir lui communiquer leurs activités, ceci non pas dans un but de contrôle — ô combien non ! — mais par souci de pouvoir évaluer le degré de développement du travail qui se fait effectivement en matière de formation continue. Une autre raison serait de pouvoir également renseigner les collègues du canton s'intéressant aux mêmes problèmes, afin de prendre contact, voire aussi de permettre une éventuelle diffusion des résultats d'un travail de recherche. Par les groupes de travail, la CFCV aimerait créer dans le corps enseignant primaire une activité de constante recherche et de continuel perfectionnement.

Il est clair, cependant, qu'un groupe de travail s'annonçant au CPV a l'avantage de voir ses frais remboursés pour un travail jusqu'à concurrence de 20 heures. Nous précisons en outre que le CPV ne paie plus d'animateur pour un groupe de travail, si ce n'est que pour quelques heures réservées à une information sur

le sujet à étudier et de cas en cas. De plus, un groupe de travail, pour bien fonctionner, ne doit pas comporter un trop grand nombre de participants, 5 à 8 semblant être un maximum. Si le nombre d'intéressés à une étude est plus élevé, 12 à 15, voire plus, il est préférable de s'organiser en cours décentralisé, avec animateur payé par le CPV cette fois-ci. Cependant, ces cours, comme les autres suggestions, doivent être annoncés, pour

l'instant, dans les délais fixés pour des raisons administratives et budgétaires indépendantes de la volonté de la CFCV. Ce n'est pas elle qui paie ! En revanche, un groupe de travail peut être demandé en tout temps.

En conclusion, nous encourageons tous les collègues à nous fournir des suggestions variées au moyen de la formule d'inscription parue dans l'« Educateur » N° 36, en date du 18 novembre ; malgré

le délai écoulé, nous pouvons encore accepter des idées de dernière heure... Alors, à vos plumes !

(A suivre au N° 40.)

J.-C. Mauroux,

président de la CFCV.

Rédactrice de la rubrique vaudoise :
Mlle Monique Schafroth 13, Praz-Bérard,
1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

Genève

LA SPR UNE ET DIVERSE

Les femmes dans l'enseignement primaire

Il est bien connu que depuis de nombreuses années l'enseignement — et plus particulièrement l'enseignement primaire est un secteur qui s'est fortement féminisé. Il y aurait beaucoup à dire sur les causes de cette évolution mais il faudrait entrer dans des considérations que d'aucuns pourraient juger partisanses ! Laissons donc parler les chiffres.

Il y a actuellement dans l'enseignement primaire genevois au total 2097 personnes qui émargent au budget de l'EP, soit :

Candidats des études pédagogiques 213
Enseignants (titulaires de classes, maîtres de disciplines spéciales, éducateurs, détachés, enseignants de soutien, etc.)

1884
2097 *

RÉPARTITION PAR SEXE

	candidats	%	enseignants	%
Hommes	47	22 %	336	17,8 %
Femmes	166	78 %	1547	82,2 %
Total	213	100 %	1883	100 %

Quant à l'état-civil de nos collègues féminines, elles ont celui qui leur convient le mieux, aucun contrôle n'étant exercé contre elles à ce sujet et c'est heureux. Il en est de même pour les hommes, dont je ne puis dire s'ils sont chargés de femme et enfants ou non.

Evolution de la situation

Comme dit plus haut, la féminisation de l'enseignement n'est pas chose nouvelle. Il n'en reste pas moins que le taux de féminisation oscillant entre 80 et 85 % au cours de ces dernières années aurait pu augmenter encore si la conjoncture avait gardé le rythme effréné des années 1965-1975. Remarquable ce déséquilibre,

le Département de l'instruction publique genevois avait d'ailleurs pris des mesures en son temps à propos du recrutement des candidats pour que l'école reste un peu le reflet de la société et que les hommes n'en disparaissent pas complètement.

Depuis trois ans cependant on note un regain d'intérêt pour la profession d'instituteur de la part des bacheliers masculins, encore que les différences de pourcentages soient très peu significatives entre les années 1973-1974 et 1976-1977.

Attitude des pouvoirs publics

Je serais tentée de répondre : néant. Cependant, au vu des réactions qui se font jour dans certains cantons, il faut souligner le fait qu'à Genève aucune discrimination n'est exercée contre les femmes dans le secteur de l'enseignement où, quel que soit le sexe de l'enseignant, il est consi-

déré comme un fonctionnaire à part entière, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs.

Dans la même ligne, la SPG n'a jamais pratiqué de différence quelconque entre ses membres, qu'ils soient femmes ou hommes.

Travail à mi-temps

On pourrait s'interroger sur l'opportunité d'assimiler le travail à mi-temps et la féminisation ! Quoi qu'il en soit, force est bien de remarquer que jusqu'ici, à de très rares exceptions près, ce sont effectivement les femmes qui ont utilisé la possibilité du travail à mi-temps. Il serait d'ailleurs intéressant de connaître les motivations qui ont agi en faveur de cette solution. Actuellement ce sont environ 80 à 100 personnes qui travaillent à temps partiel (le compte exact est difficile à établir compte tenu du nombre assez élevé de maîtresses de discipline spéciale qui ont un horaire inférieur au temps complet). Plus de 60 d'entre elles sont affectées à des activités de soutien, tandis qu'une dizaine participent à des équipes d'enseignants (par ex. 6 enseignants pour 5 classes).

La SPG est assez partagée quant à l'opportunité du travail à mi-temps et sans entrer dans un débat qui pourrait durer des pages, disons simplement que si le mi-temps peut apparaître de prime abord comme une solution bénéfique, il comporte cependant des risques : affaiblissement du personnel disponible, marge de manœuvre et épée de Damoclès en cas de chômage, etc. D'autre part, il est incontestable que le mi-temps pédagogique souhaité par un certain nombre de collègues (2 enseignants par classe) serait une formule qui permettrait de travailler de manière plus détendue. Question délicate que celle du mi-temps, surtout si la formule est assimilée à « travail féminin ».

Liliane Urben.

* Les chiffres mentionnés peuvent souffrir d'une ou deux unités d'erreur. Peu importe, les pourcentages restent valables.

Ouverture de la semaine « Education permanente SPG »

C'est dans la bonne humeur, au son de l'orchestre de notre collègue Burgler que s'est donné le coup d'envoi de notre semaine EP. Plus de 120 personnes se sont retrouvées pour admirer les œuvres de 43 enseignants artistes. Nous avons vu des trésors de toutes sortes qui nous ont fait découvrir des maîtres et des maîtresses dont la modestie et la timidité nous avaient pendant trop longtemps caché leurs talents. Merci à chacun et en particulier à l'équipe qui s'est chargée de préparer les panneaux, les vitrines et qui ont permis la réalisation d'une très belle exposition.

Commission EP.

« Pour les enseignants, pour les enfants et pour la société, une nécessité de notre temps : l'Education permanente. » Exposé du responsable de la commission EP.

Il y a une dizaine d'années déjà, l'éducation permanente était lancée. Les penseurs et les chercheurs d'il y a 10 ans imaginaient une éducation nouvelle qui ne devait pas s'arrêter au sortir de l'école mais s'étendre à toute la vie de l'individu. Cette éducation se voulait généreuse et visait à stimuler un perpétuel besoin de se former et de s'enrichir.

Le monde du commerce et de l'industrie s'est alors emparé de cet esprit d'ouverture qui prenait naissance et, très vite, nous avons vu et nous voyons encore diverses entreprises organiser des stages, des conférences et des séminaires d'éducation permanente pour leurs employés. Hélas, le plus souvent, ces activités n'ont pour but que la rentabilité améliorée des hommes qui doit conduire à un profit plus grand de l'entreprise ; les individus devraient alors y trouver leur compte et pouvoir prétendre à des salaires plus élevés.

Nous assistons là à une véritable trahison de l'idée première d'Education permanente. Nous finissons par trouver sous ce titre les recyclages les plus quelconques qui n'ont qu'un rapport lointain avec l'idée des auteurs des années 1970.

La Société pédagogique genevoise et la Société pédagogique romande ne se sont pas laissées prendre au piège et restent attentives à toute déformation possible.

Ainsi l'éducation permanente des enseignants élaborée et discutée par eux dès 1970 ne vise pas en premier lieu à la promotion professionnelle et sociale des individus dans le sens où on l'entend habituellement. Elle est une manière de vivre, une culture, une prise en charge personnelle de sa propre éducation qui doivent conduire à l'épanouissement et à l'équilibre des hommes.

Toute formation, toute pseudo-culture qui aurait pour but premier l'obtention de certificats et de diplômes et qui permettrait, dès lors, de graver les échelons d'une

hiérarchie, se trouverait en marge de l'éducation permanente des enseignants. Cette éducation n'exclut pas pour autant le perfectionnement professionnel, le recyclage, qui conduisent à une plus grande maîtrise d'un métier. Le recyclage n'est qu'un des multiples aspects de l'éducation permanente. Les associations d'enseignants doivent d'ailleurs veiller à ce qu'il ne vienne pas occuper la première place dans le souci des maîtres comme dans celui des administrateurs scolaires. « En l'état actuel de nos connaissances d'ailleurs, dans tout ce qui touche au climat de la classe et aux relations entre le maître et les élèves, l'essentiel nous échappe. » Cette réflexion est tirée d'un rapport établi par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'Instruction publique intitulé « La formation des maîtres de demain » et publié à Genève en 1976. **L'essentiel nous échappe.**

L'éducation permanente doit conduire à l'épanouissement et à l'équilibre des hommes. Tous les philosophes qui se sont penchés sur les objectifs de l'école et sur la finalité de l'existence sont arrivés le plus souvent aux mêmes conclusions, et depuis fort longtemps. Certains d'entre eux ont montré que ces objectifs, inscrits en exergue des programmes, ne constituent que le départ d'une théorie trop vite oubliée au moment où l'on se trouve confronté aux réalités de la vie et de l'école. En effet, les apprentissages les plus divers et la rivalité, la course au succès qui les accompagne, font peut-être partie de la nature même de l'homme et ont relégué ce souci au second plan des préoccupations de l'administrateur scolaire et du pédagogue.

Alors faudra-t-il continuer à proclamer ce que nous voulons tout en restant incapables de concrétiser au niveau de la classe ce que nous voudrions qu'elle fût ?

Et, après tout, les travailleurs, les fonc-

tionnaires, les enfants, les enseignants, les hommes enfin, ne s'épanouissent-ils pas aujourd'hui, n'ont-ils pas trouvé leur équilibre ?

L'agitation perpétuelle, le manque de temps, le stress sont là. Et face à la violence : vols, prises d'otages, détournements d'avions ; pollutions diverses, (en 50 ans, nous avons pollué et pillé notre monde plus que les hommes ne l'ont fait pendant des milliers d'années grâce à la technique, grâce aux cerveaux instruits, grâce à la discipline, en un mot, grâce à l'éducation ; face à toutes ces atteintes à notre environnement physique et moral, l'enseignant aussi commence à s'interroger, serait-il le complice de cette situation ? Faudra-t-il agrandir les hôpitaux, construire de nouvelles prisons, doubler l'effectif des gendarmes ; à l'école, multiplier les classes spéciales, et après... ? Dans 50 ans, selon certaines études, et si l'on suit l'évolution actuelle, on peut estimer que 30 % des gens auront passé, au moins une fois dans leur vie, devant les tribunaux pénaux *. Allons-nous nous laisser enfermer dans ce schéma simpliste des bons qui doivent pouvoir vivre et des méchants qu'il faut enfermer ? Une certaine jeunesse, espoir possible aussi, semble prête à reconsidérer notre mode de vie, ses valeurs et leurs conséquences.

La remise en question de ce que nous avons pris l'habitude de considérer comme le garant d'une bonne éducation est indispensable. L'instituteur est au centre du problème. Continuera-t-il, avec toutes les structures qui l'y engagent, à former des têtes bien pleines en multipliant les savoirs, continuera-t-il ainsi à promouvoir le monde de la compétition, du plus avoir, du plus posséder ?

Dans l'éducation permanente des enseignants, il s'agit de redonner un sens à la culture. La culture apprise par cœur n'est pas de la culture mais un simple vernis qui permet de briller, une sorte d'anti-culture. La vraie culture rend plus modeste, elle passe par quelque chose d'essentiellement personnel, souvent difficile à déceler, différent d'un individu à un autre ; elle s'éprouve, elle est une sorte d'émotion, une nouvelle sensibilité, elle se ressent. C'est en fabriquant de ses doigts, c'est en imaginant, c'est en utilisant son souffle pour créer des sons, c'est en cherchant, c'est en observant, c'est en rêvant aussi que l'on se cultive.

L'éducation permanente des enseignants, c'est aussi une participation à la vie, dans le cadre de notre profession, de notre famille, dans notre quartier, dans la

* « Sciences et Avenir » No spécial 1977. Professeur Jacques Leauté, directeur de l'Institut de criminologie à Paris.

politique. C'est aussi en développant notre esprit critique face aux modes, aux sollicitations toujours plus nombreuses de notre époque et qui, tout en flattant les réactions primaires qui couvent en chaque homme, nous éloignent de l'équilibre que nous avons à découvrir. C'est par conséquent en refusant les besoins fabriqués de toutes pièces par la publicité que nous éviterons de tomber dans les filets des tentateurs-mercantis de notre temps.

Nous parions que chacun, par une éducation permanente bien comprise, peut devenir un être plus complet, plus stable et plus satisfait, capable aussi d'enrichir son entourage, fort d'une culture mieux vécue et plus propre à réaliser cet équilibre tant recherché.

Ces derniers temps en particulier, des enseignants se sont mis à réfléchir aux finalités de leur activité. Ils proposent des formules pédagogiques nouvelles : suppression de certaines notes, relations différentes avec les parents et leurs élèves, unités coopératives d'enseignement, travail avec un enseignant complémentaire, équipes pédagogiques. Ces recherches peuvent être considérées comme l'expression d'une forme d'éducation permanente dans notre profession. Diverses recherches émanant de l'autorité scolaire, les nouveaux programmes touchant parfois à un perfectionnisme exagéré sont aussi le témoignage d'un certain regain de réflexion.

Des enseignants en place, par leurs lectures, par des cours suivis à la Faculté de psychologie tentent de créer des liens entre les théories pédagogiques les plus généreuses et la réalité de la classe. Les buts de l'instruction publique inscrits dans les nouveaux articles (art. 4 et 5) et votés en automne 1976 les encouragent, mais ils se heurtent souvent aux règlements d'application qui rendent leur réalisation difficile, voire impossible.

La Société pédagogique genevoise a créé divers groupes de réflexion et des commissions de travail soit indépendamment, soit en collaboration avec l'autorité scolaire. Pour ceux qui s'y consacrent, ils constituent une manière de vivre leur éducation permanente.

La Société pédagogique genevoise s'efforce encore de promouvoir des réflexions dans le cadre de ses assemblées qui regroupent parfois plus de 300 personnes. On y traite de problèmes corporatifs et pédagogiques, parfois aussi de problèmes plus vastes : le problème des prisonniers politiques, Amnesty International, problèmes posés par l'utilisation de l'énergie nucléaire.

La SPG, dans le cadre d'une commission de la direction de l'enseignement primaire, donne son préavis sur les cours de recyclage prévus par l'autorité sco-

laire et surtout participe à la mise sur pied des cours de formation continue qui doivent, à la longue, nous inciter à vivre différemment. Il n'est pas vain d'espérer que les enseignants qui profitent de ces cours en dehors de leur temps d'école s'enrichissent personnellement mais il n'est pas vain de penser que peu à peu à leur tour, ils enrichiront leurs élèves. Qui ne se souvient pas du maître qui savait rire et qui savait nous faire travail-

ler ; celui qui, par le rayonnement de sa personnalité, atteignait la sensibilité et le cœur de ses élèves ?

C'est bien lorsque nous aurons respiré les fleurs, entendu le cri des oiseaux, joué sur notre guitare, enfin, c'est lorsque nous aurons toujours plus senti la vie que nous serons des pédagogues plus capables de communiquer et de comprendre, enfin d'enseigner les petits des hommes.

LA SPG A DÉMÉNAGÉ!

Nouvelle adresse dès le lundi 21 novembre 1977 :

**14, boulevard Georges-Favon (2^e étage)
1204 GENÈVE**

Téléphone (022) 29 26 60

Equipe pédagogique de Châtelaine

Historique

Au printemps 1977, nous avons fait parvenir à la DEP un projet d'équipe pédagogique comprenant 8 classes, de la 1^{re} enfantine à la 5^e primaire avec enseignant complémentaire à plein temps. A l'époque, une personne de notre école se proposait comme enseignant complémentaire ; de plus elle avait élaboré et rédigé le texte de ce projet. Nous avons en même temps communiqué ce projet à la SPG.

Si le projet a été accepté dans son ensemble, le poste à plein temps en revanche, a été refusé. C'est une institutrice qui s'était proposée pour un poste à mi-temps qui travaille avec nous cette année.

A la rentrée 1977, nous avons donc dû élaborer un nouveau projet puisque pour les 8 classes nous n'avions plus qu'un mi-temps à nous partager.

Nous n'avons, de ce fait, pas pu démarquer aussi facilement que nous l'aurions souhaité.

Objectifs de notre projet

1) Formation d'une équipe pédagogique

— Par des séances hebdomadaires de discussion, l'équipe planifie le travail de la semaine et discute les points concernant la vie de l'école.

— En outre, l'équipe s'est engagée dès le début novembre à un travail de ré-

flexion, sur cette structure nouvelle mise en place, dans le cadre d'un cours suivi à l'université.

2) Animation, soutien et réflexion à une nouvelle organisation du travail scolaire

Au point actuel de notre travail, ces différents modes d'intervention se font dans les 3 domaines suivants :

- environnement ;
- français oral et écrit ;
- musique.

Environnement : nous avons choisi un thème commun à toute l'école : l'étude du quartier, à travers les différentes activités humaines qu'on peut y trouver. Dans les petits degrés, c'est à partir d'une manipulation que l'enfant est amené à découvrir certains métiers.

1P : le papier, sa fabrication. Point de départ : la forêt, le garde-forestier. L'imprimerie, l'imprimeur, la naissance d'un journal au niveau de l'école.

2-3 P : les engrenages, l'électricité, les roues, l'horloger, l'électricien, le mécanicien, etc.

4-5 P : intégration progressive au projet.

Buts de ce travail : ouverture de l'école à la vie à travers l'étude du quartier.

Nous envisageons aussi une exposition des travaux effectués par les enfants.

Français oral et écrit : en enfantines

1E-2E (3 classes), on a procédé à un découpage des classes en ce qui concerne l'expression.

1 P: introduction progressive à la rédaction des textes libres.

2 P: soutien de quelques élèves dans leur apprentissage de la lecture.

2-3 P: on prévoit un travail de recherches en orthographe.

Musique: présentation d'instruments par des musiciens amateurs et professionnels dans le but: 1) sensibiliser les enfants à la musique par des moyens plus concrets que l'écoute seule; 2) former un petit orchestre.

3) Ouverture de l'école

a) Contact avec les parents

Projet d'une invitation des parents de toute l'école pour leur exposer les manuels et méthodes de travail de chaque degré. Puis mise en place d'une série d'ateliers du samedi où les parents viendraient montrer leur métier ou leur hobby (et travailler avec les enfants).

b) Contact avec le quartier

Par des visites dans les usines, fabriques, magasins du quartier et par les différentes activités proposées en environnement.

c) Contact avec le SMP

Réunions mensuelles avec l'équipe qui s'occupe de l'école dans la perspective de mieux comprendre la vie du quartier et les gens qui l'habitent.

Activités de l'enseignante complémentaire

1) L'enseignante complémentaire divise son temps entre les 8 classes et a, à sa disposition, une salle: l'atelier.

La particularité de son travail, qui diffère de celui d'une enseignante de soutien, est que l'on ne détache pas de la classe les enfants qui ont un problème particulier.

Elle travaille, soit dans la classe avec le(la) maître(sse), soit dans son atelier avec un groupe d'enfants si le travail l'exige.

2) Elle permet, par des entretiens avec chaque enseignant de définir les objectifs particuliers de chaque classe, de confronter son avis avec celui de l'enseignant de la classe en ce qui concerne l'apprentissage, les motivations des élèves, les difficultés rencontrées par ces derniers, etc.

3) Au sein de l'école, elle a un rôle de coordination et d'animation.

Premier bilan

— Nécessité d'un grand investissement de la part de toutes les personnes de l'équipe.

— Cette forme de collaboration, si elle n'est pas une solution de facilité est pourtant très stimulante.

— La forme du travail mis sur pied, ainsi que le grand nombre de classes, nécessiterait un poste à plein temps.

— La présence de l'enseignante complémentaire a permis à Châtelaine la for-

mation d'une équipe, d'où possibilités innombrables offertes à l'école et aux enseignants, d'activités qui ne pourraient pas être même envisagées dans une structure « traditionnelle ».

— Nous souhaitons que toutes les écoles qui désirent un enseignant complémentaire puissent l'obtenir, car la stimulation qui en découle nous semble être très positive; de plus c'est toute l'ambiance de l'école qui s'en trouve améliorée et donc profitable aussi bien aux enfants qu'aux enseignants.

Rédactrice de la rubrique genevoise: M^{me} Liliane URBEN, c/o SPG, bld Georges-Favon 14, 1204 GENÈVE, tél. (022) 29 26 60.

Neuchâtel

LA SPR UNE ET DIVERSE

Les femmes dans l'enseignement primaire

Éléments statistiques

Grâce à l'amabilité du chef de service de l'enseignement primaire qui a fait établir pour nous le tableau ci-dessous, il nous a été possible de dessiner un diagramme qui relate avec précision l'évolu-

tion de la situation des enseignants neuchâtelois de 1970 à 1978.

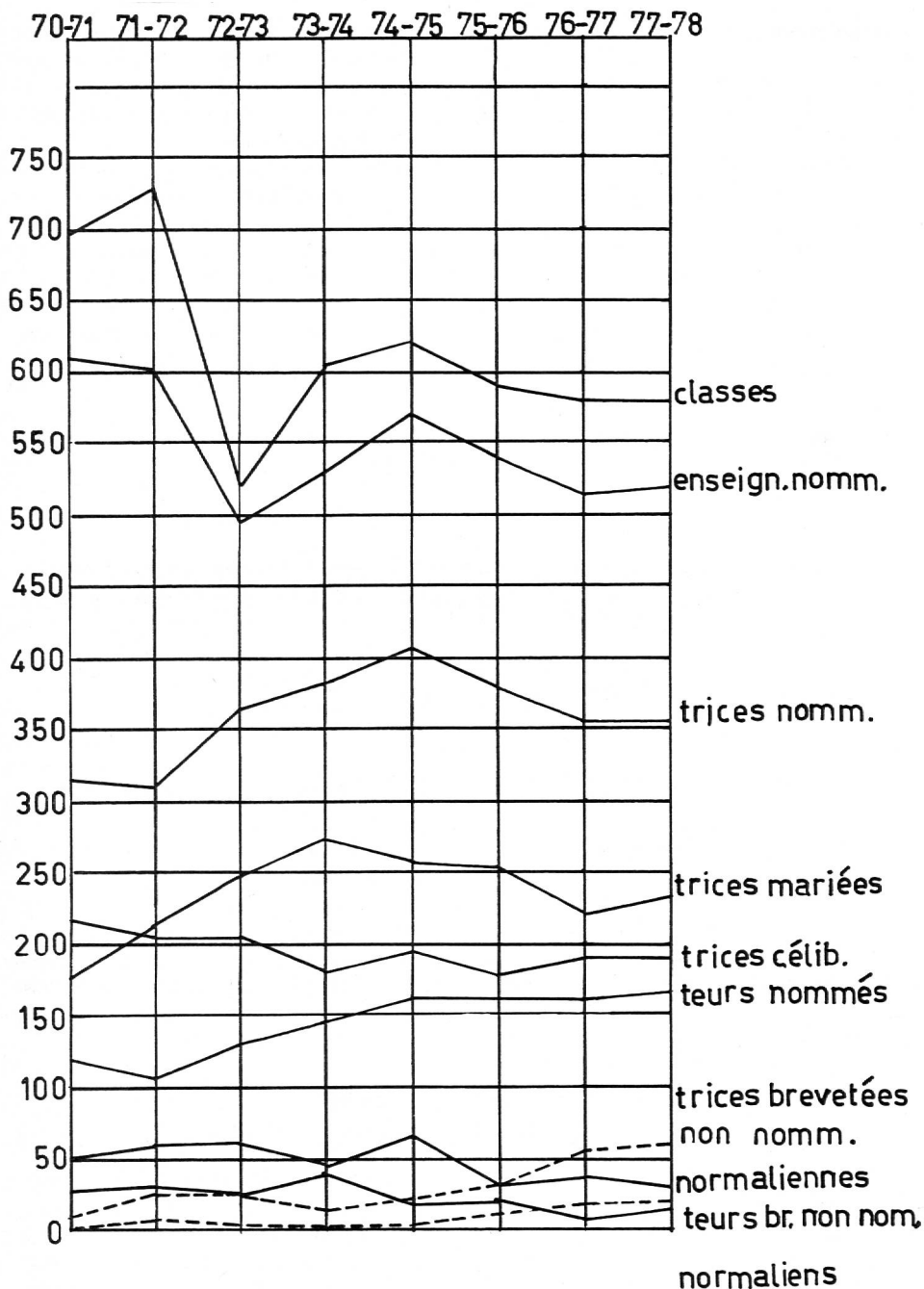
Chacun pourra en tirer les renseignements et enseignements qui l'intéressent. Nous nous sommes bornés, pour notre part, à établir quelques comparaisons « parlantes » et à tirer les conclusions qui s'imposent.

ÉVOLUTION DU CORPS ENSEIGNANT PRIMAIRE

	70-71*	71-72*	72-73	73-74	74-75	75-76	76-77	77-78
Nombre de classes	697	728	521	606	622	592	581	580
Personnel enseignant	697	728	521	607	623	593	590	596
Personnel enseignant nommé	606	601	496	528	567	540	514	518
Instituteurs nommés	261	258	131	145	161	160	160	164
Institutrices nommées	345	343	365	383	406	380	354	354
Instituteurs qui pourraient être nommés	—	7	3	2	3	10	18	17
Institutrices qui pourraient être nommées	9	25	25	14	21	32	54	59
Personnel auxiliaire ayant des examens à subir	36	62	28	26	15	10	3	2
Autre personnel auxiliaire	47	33	39	37	17	1	1	—
Institutrices mariées	206	243	247	272	257	195	180	183
Institutrices divorcées**	—	—	—	—	—	35	33	39
Institutrices veuves**	—	—	—	—	—	12	9	11
Institutrices célibataires	217	205	205	181	194	177	189	181
Classes à mi-temps	—	—	—	1	1	1	9	16
Instituteurs à mi-temps	—	—	—	1	1	1	4	6
Institutrices à mi-temps	—	—	—	1	1	1	14	26
Etudiants admis à l'EN	26	30	25	39	17	18	6	12
Etudiantes admises à l'EN	50	59	60	45	58	32	36	29

* La section préprofessionnelle est comprise à raison de 142 instituteurs et 30 institutrices en 1970-1971 et de 151 instituteurs et 31 institutrices en 1971-1972.

** Jusqu'en 1974-1975 les institutrices divorcées et veuves sont comprises dans le total des institutrices mariées.



Comparaisons

En 1974-1975, alors que la période d'euphorie battait son plein, nous avions 622 classes primaires et aucun duo.

161 cl. tenues par des instituteurs nommés, soit le 25,88 %.

406 cl. tenues par des institutrices nommées, soit le 65,27 %.

3 cl. tenues par des instituteurs non nommés, soit le 0,48 %.

21 cl. tenues par des institutrices non nommées, soit le 3,37 %.

Comparons ces chiffres avec ceux de la rentrée de cet automne où l'on comptait 596 enseignants dont 32 travaillant en duo.

Evolution

164 instituteurs nommés, soit le 28,27 %, + 2,39 %.

354 institutrices nommées, soit le 61,03 %, - 4,24 %.

17 instituteurs non nommés, soit le 2,93 %, + 2,45 %.

59 institutrices non nommées, soit le 10,17 %, + 6,8 %.

Constataions

Le nombre d'instituteurs nommés a augmenté de 2,39 % alors que le nombre d'institutrices nommées diminuait parallèlement, de 4,24 %. Ceci démontre claire-

ment que les consignes du DIP aux commissions scolaires visant à interdire la nomination de collègues mariées ont été largement suivies et que les institutrices mariées ont fait à elles seules les frais de la diminution du nombre d'emplois.

De même, si l'on compare le nombre d'instituteurs engagés, donc non nommés, pour la même période, on remarque une augmentation de 2,45 %, alors que pour les institutrices diplômées et non nommées, l'augmentation est de 6,8 %.

En observant avec attention la courbe « institutrices mariées », on est frappé de constater qu'elle donne un reflet assez juste de la situation conjoncturelle de ces dernières années. On peut en conclure que cette catégorie d'enseignantes constitue un réservoir de main-d'œuvre que l'on utilise au gré des besoins.

Problème du duo

Une classe en duo en 1973-1974, 1974-1975, 1975-1976 ; neuf en 1976-1977 ; seize en 1977-1978. L'enseignement à mi-temps a une tendance très nette à se répandre, pour des raisons d'opportunité, tant de la part de l'Etat que de celle des collègues qui signent de tels contrats.

Le SAE-SPN avait pris position contre l'enseignement à mi-temps à l'école primaire considérant qu'il était une atteinte au statut de maître généraliste.

On peut se demander, d'autre part, ce qu'il adviendrait des enseignants concernés lors de l'abrogation de l'arrêté sur l'enseignement à mi-temps...

Pour l'avenir

Le DIP ne fait plus obstacle à la nomination d'institutrices mariées actuellement en fonction, mais les restrictions subsistent pour celles qui ont cessé de travailler et qui voudraient reprendre une classe. Elles subsisteront jusqu'à ce que toutes les volées de Normaliens auxquelles l'Etat avait promis du travail soient en place. D'après M. R. Hügli, chef du service de l'enseignement primaire, cela ne saurait tarder, vu le faible effectif des volées actuelles à l'EN.

M. Tissot.



Revalorisation (II)

Vous aurez remarqué que parfois l'« Educateur » prend l'initiative d'accélération foudroyantes : dans le numéro précédent, je vous commentais le démarrage d'une action concertée et commune de la plupart des associations et syndicats de fonctionnaires et enseignants neuchâtelois. Je m'exprimais au futur ! Or, vous avez pu lire « la » lettre qui marque ce démarrage dans ce même numéro ! Ainsi TOUTES les associations invitées — y compris celles des magistrats et des forestiers dont la première invitation n'avait pas trouvé la bonne « porte » — participent maintenant à cette entreprise. Toutes sauf UNE. Vous devinez laquelle, serais-je tenté d'écrire. Mais ce serait inexact. Car la certitude d'avoir raison en refusant la collaboration est partagée par de moins en moins de nos collègues du SNEPP-VPOD. Le cartel semble un peu oublier la base...

Ces associations ont créé un comité provisoire et l'ambiance de travail est excellente.

Vous remarquerez également que la récente décision de l'AD-SPR plutôt que de nous atterrir provoque la SEULE réaction intelligente : faire la démonstration de ce que peut accomplir l'union des volontés dans un canton. Le pas suivant consistera à faire comprendre ENFIN, avec des exemples irréfutables, que cela est possible AUSSI en d'autres lieux, à une autre échelle, dans ces cantons où l'on prétend que tout va bien...

Qu'on ne s'y trompe pas. Le moment n'est pas (encore) venu de quitter le navire. Un bon capitaine ne se le permet en aucun cas ! Le moment est mal choisi de faire sa mauvaise tête et de démissionner du SAE-SPN. Ce serait trop simple et naïf de croire qu'il est possible de changer quoi que ce soit de l'« extérieur ». Déçu ? Et alors ? Ce n'est pas la première, ni la dernière fois que nous sommes minorisés. Là n'est pas le problème. Le problème RESTE chez les AUTRES. Nous sommes en train de mettre de l'ordre dans la maison. Je pense que les réactions vont obliger tous nos collègues romands à se poser certaines questions (nous aussi d'ailleurs). Et que peut-être la crise que nous avons derrière nous, d'autres vont la vivre, à court ou moyen terme. Nous serons prêts pour leur proposer des antidotes !

(A suivre.)

J.-P. Buri.

Bien le bonjour, futurs collègues...

Numéro 38... Le numéro 40, le dernier de l'année 1977, ne sera pas le dernier pour vous, nous l'espérons. Le comité central réuni en séance le vendredi 11 novembre a décidé de vous faire la proposition suivante : les normaliennes et normaliens de votre volée qui adhéreront à notre syndicat autonome avant le 20 décembre (il faut donner le temps à notre administrateur — Jean Huguenin, rue Auguste-Lambelet 1, 2400 Le Locle — de donner à l'imprimeur les noms de ceux « qui continuent » leur abonnement) verront donc leur abonnement prolongé gratuitement jusqu'au mois de juillet 1978. Vous ne paierez par la demi-cotisation annuelle de Fr. 80. — car la caisse cantonale du SAE-SPN prend cette somme à sa charge. Vous ne commencerez à payer qu'après votre nomination provisoire — ou votre engagement, si cette procédure que nous contestons devait être votre « sort » — c'est-à-dire le montant de deux fois quarante francs (deuxième semestre 1978). Nous comprenons que le budget d'un... débutant n'est pas très... équilibré. Ne vous effrayez pas trop. En 1961, un instituteur débutant (et marié !) gagnait environ 750 francs par mois et hésitait aussi à grever son budget avec des cotisations !

Pourquoi cette proposition ? Le SAE-SPN compte de nombreux jeunes collègues, mais vous êtes encore plus jeunes et vos idées, vos conceptions, même si elles ne feront pas l'unanimité créeront des débats passionnants et revivifiants même si les « anciens » y laissent quelques plumes ou quelques cheveux !

Lors de notre visite à l'école normale vous aurez été étonnés par cette propo-

sition mentionnée ci-dessus. Je la confirme par écrit, pour ceux entre autres qui n'étaient pas présents.

Ecrire l'histoire du SAE-SPN aujourd'hui ne peut se faire sans votre participation active. Venez nous apporter vos suggestions, votre disponibilité. D'un côté la fougue, de l'autre l'expérience... De quoi obtenir un cocktail irrésistible.

Pratiquement, vous seriez membres de la section de Neuchâtel jusqu'en juillet 1978 puis, selon votre dispersion, nous effectuerons les mutations vers les autres districts : notre syndicat compte, à ce jour, les sections des six districts — instituteurs(trices) primaires et préprofessionnels(les) — la section des jardinières d'enfants et celle des maîtres de dessin. Les membres des sections CSM de l'enseignement secondaire formeront peut-être un jour leur propre section.

Chaque district se réunit plusieurs fois en assemblée générale et nomme un comité de district ainsi qu'un représentant au comité central. Ce CC délègue lui-même deux délégués — plus le président cantonal — au CC de la SPR. Le CC SPR délègue ensuite ses délégués à la KOSLO (niveau suisse). Le SAE-SPN n'est donc pas du tout un « machin » hybride, esseulé, inactif, inconsistant (!), ni de droite ni de gauche, il est votre association, mieux votre syndicat (autant sinon plus que le « nôtre »).

Rendez-vous au prochain numéro. Vous pouvez me faire part de vos remarques que je publierai volontiers (délai : 1^{er} décembre 1977 ; J.-P. Buri, Bachelin 4, 2074 Marin).

J.-P. Buri.



Exposition d'œuvres du corps enseignant

Dans le cadre de la quinzaine neuchâteloise de l'éducation permanente, trois expositions ont été inaugurées pendant ce dernier week-end, au Locle, à Môtiers, à Neuchâtel.

Neuchâtel

Tout commence en musique... Et quelle musique ! Un cadre merveilleux — la Collégiale — un directeur impétueux et nuancé, un chœur composé de collègues,

un choix de chœurs extrait d'œuvres de Haendel, Dvorak parfaitement équilibré, tous les éléments nécessaires étaient réunis pour nous permettre d'écouter soixante minutes de musique avec recueillement et enthousiasme. La plupart des spectateurs descendit au centre culturel. Trois allocutions prononcées par MM. Roger Hugli, Jean-François Kunzi et le soussigné constituaient la partie officielle du vernissage. De nombreux invités avaient

répondu favorablement à notre invitation. M. Numa Evard, ancien directeur des écoles primaires de la ville, assistait au concert.

Nos amis du centre culturel — car nous le sommes devenus en travaillant ensemble à la réussite de l'exposition — nous ont vraiment facilité la tâche. Ils n'ont pas compté leur peine... Même le vin d'honneur que la commune de Neuchâtel réserve à d'autres manifestations ! Nul n'est prophète dans son pays.

L'institut neuchâtelois avait délégué M^{lle} Elisabeth Hoeter, notre professeur de français dans « le bon vieux temps » devenue sous-directrice du gymnase can-

tonal. La retraite dont elle jouit n'a en rien diminué sa vivacité ni son enthousiasme très communicatif. M^{me} la présidente de la commission scolaire de la ville était au nombre des présents. Nous remercions tous ceux qui ont pris la peine de nous « faire oublier » certaines absences décevantes.

Nos collègues étaient vraiment bien entourés et leurs œuvres exposées ont grande allure dans ce cadre si bien approprié pour ce genre de manifestation. Un début prometteur. Le programme très chargé de la semaine démarre en beauté.

J.-P. Buri.

Exposition au Château de Môtiers

La Commission neuchâteloise d'Éducation permanente aura décidé, probablement de la meilleure façon, l'organisation de l'exposition en la décentralisant dans trois régions du canton : au Château de Môtiers, dans le Val-de-Travers, le vernissage a réuni plus de soixante personnes, invités et visiteurs.

M. J.-J. Charrère, grand choryphée de ces lieux, accueille les responsables de cette exposition qui groupe une vingtaine d'enseignants neuchâtelois. Puis le sous-signé essaie de montrer que l'éducation permanente des maîtres incite à une recherche en profondeur des possibilités créatives de soi-même et que cette démarche doit à l'école se révéler généreuse ; l'élève pourra non seulement acquérir une instruction mais devrait aussi prendre en main son propre devenir, et développer à son tour ses ressources en créativité. Enfin, si dans une salle on expose des œuvres se prêtant à la contemplation, on peut en revanche moins facilement offrir au visiteur des productions des maîtres en poésie, en littérature, chant, musique, théâtre, cinéma ou même en sport.

A cette manifestation prend part le Trio de musique de chambre des Montagnes neuchâteloises. Entrecoupant les

discours, les musiciennes du Locle, au violoncelle, flûte et piano, jouent des morceaux variés, de la Renaissance italienne à un compositeur tchèque des années 1920, et finissant par une pastorale de Vivaldi. Nous remercions très chaleureusement le Trio de musique de chambre des Montagnes neuchâteloises de sa participation d'une tenue certaine.

« Last, but not least », Gérald Bouquet à la tête du CC venu au Val-de-Travers pour sa séance bimensuelle, apporte un message qui met en valeur le travail du SAE-SPN : atteindre des buts précis sur le plan syndical, retrouver un certain humanisme dans la façon d'enseigner sur le plan professionnel. Il est vrai que pas très loin de ces lieux, on retrouverait certains souvenirs... de Jean-Jacques Rousseau.

L'organisation de cette exposition, il faut le relever, a nécessité du dévouement, de l'efficacité : quelque quinze collègues ont collaboré à sa réussite ; ceux qui ont passé des heures à installer les œuvres pour leur présentation, ceux qui passent quelque temps, un ou deux soirs, un ou deux après-midi, à assurer la permanence pendant les heures d'ouverture.

H. Zill.

Conférence Roller

« Avez-vous la flamme ? Si oui, tant mieux, si non, cherchez un autre job » disait Samuel Roller à un étudiant qui envisageait la carrière d'instituteur. Cette flamme, cet enthousiasme, M. Roller en a fait la démonstration tout au long de son remarquable exposé au centre culturel de Neuchâtel lundi soir 14 novembre. Avec conviction, avec ferveur même, il s'est attaché à mettre en évidence le caractère inéluctable de l'éducation

permanente et ses incidences sur l'homme, sur le maître, sur l'école. Caractère inéluctable en effet si l'on considère l'évolution accélérée du savoir et des techniques, du social et du politique. Alors que l'animal est doté dès sa naissance d'un instinct précieux mais presque immuable, l'homme connaît la plus longue enfance car il doit tout apprendre par lui-même, or, aujourd'hui il faut prendre conscience que cet apprentissage doit

se poursuivre la vie durant afin que l'homme continue à grandir, à créer et à « se transformer perpétuellement en lui-même ».

Après avoir défini les termes de recyclage et de formation continue M. Roller a développé ensuite quelques idées de base en évoquant l'impact du concept éducation permanente pour l'élève. C'est ainsi qu'il a souligné avec force l'importance primordiale du sentiment de réussite que chaque enfant, **quelles que soient ses aptitudes**, devrait connaître à l'école. En conclusion le conférencier a souhaité que les maîtres accordent une large place au travail autonome des élèves, sous forme individuelle et en équipe, afin que l'adulte de demain, habitué à prendre ses responsabilités, soit à même de réagir en homme aux dangers qui menacent la qualité de la vie.

G. Ruedin.

Soirée cabaret (18 novembre)

Jazz... Prestidigitation... Chansons... Bonne humeur, deux collègues enchantés de ramener chez eux une œuvre de Marcel Rutti pour l'un, une œuvre de Claudine Grisel pour l'autre, « gagnées » à l'issue d'une vente à l'américaine, une soupe à l'oignon succulente mijotée par le cuisinier de la Cité universitaire, autant d'éléments qui ont assuré un succès complet à cette soirée.

L'ambiance fut créée par le démarrage en fanfare du « Sixty-eight Jazzband ». Composé essentiellement de collègues, harmonieusement « arrangé » par Jean-Pierre Kohler, mené tambour battant par la quincaillerie de Dédé, cet orchestre né il y a deux ans environ trouvera bientôt la cohésion qui lui manque encore à certains moments. Mais la joie de jouer ensemble de la bonne musique fait oublier au public ces quelques petites imperfections : dès qu'ils s'oublient les solistes... jouent et le swing apparaît, irrésistible. Les thèmes rapides passent mieux que les lents. La salle un peu... neuchâteloise au début se réchauffe peu à peu.

Les chansons de notre collègue Gagnebin sont de celles qu'on écoute attentivement. S'accompagnant tantôt au piano, tantôt à la guitare, notre ami nous a fait passer d'excellents moments. Les tours de D. Juillerat sont au point et ses bouts de ficelle reformant soudain une seule cordelette m'ont fait penser à toutes sortes de possibilités syndicales... Soirée très « sympa ». Merci à tous les animateurs.

J.-P. Buri.

Bienvenue à la section neuchâteloise de la Société suisse des maîtres de dessin

Pas après pas, nous avançons, dans notre canton, vers le rassemblement de tous les enseignants dans un même syndicat. La section neuchâteloise de la Société suisse des maîtres de dessin a été admise dans le SAE-SPN.

Nous saluons cet événement avec le plus grand plaisir et nous souhaitons aux collègues qui viennent de nous rejoindre la plus cordiale bienvenue.

La constitution d'une huitième section dans notre syndicat ne signifie pas seulement la venue parmi des instituteurs et des institutrices, maîtres généralistes, d'artistes dont les talents ne manqueront pas de jeter, dans notre organisation, quelques reflets empreints d'un certain charme. Elle ne nous rendra pas seulement le service très important d'ouvrir notre esprit à des problèmes nouveaux posés par la situation, dans l'enseignement, de ceux qui doivent assumer une charge de spécialistes.

Cette huitième section du SAE-SPN, c'est l'arrivée dans notre maison de professeurs engagés dans les quatre sections de l'enseignement secondaire qui font leur entrée, nous n'en doutons pas, comme une avant-garde pleine de promesses. C'est surtout notre syndicat qui s'élargit et qui prend, peu à peu, ses véritables dimensions.

Avec vous, chers collègues de la section neuchâteloise de la Société suisse des maîtres de dessin et avec ceux qui vous suivront, nous manifesterons notre efficacité et nous devenons ce que nous sommes.

Le président du SAE-SPN :

Gérald Bouquet.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise: Maurice TISSOT, rue de la Gare, 2205 Montmollin. Tél. (038) 31 40 54.

LA SPR UNE ET DIVERSE

Les femmes dans l'enseignement primaire

Pour les six districts francophones du Jura et Bienne romande, soit les trois arrondissements d'inspection des écoles primaires de langue française, on compte actuellement 473 institutrices en poste complet et en poste partiel, les titulaires de classes spéciales étant comprises dans ce nombre. 239 sont mariées et 234 célibataires. Si l'on compare la situation actuelle à celle de 1972, on constate que les enseignantes étaient à cette époque au nombre de 398, soit 175 mariées et 223 célibataires. Elles sont donc 85 de plus qu'il y a cinq ans. La proportion entre les hommes et les femmes de l'enseignement primaire est restée sensiblement la même, les premiers ayant passé de 320 en 1972 à 382 en 1977. On remarque que le nombre des classes, qui était de 718 il y a cinq ans, a augmenté de 137, pour atteindre aujourd'hui 855.

L'attitude des pouvoirs publics...

Bien que l'élection des enseignants primaires soit de la compétence des autorités électorales des communes (assemblée communale, conseil de ville ou conseil scolaire), les interventions parlementaires touchant aux « mesures à prendre en cas de chômage des enseignants » sont tombées comme pluie sur le bureau du Gouvernement. A un député qui faisait allusion aux femmes mariées qui enseignent, le Conseil-exécutif, en date du 7 avril 1976, a répondu comme suit : « Il n'y a aucune raison de mettre en doute le droit de la femme à se réaliser elle-même. De plus, il faut renoncer à imposer des restrictions à un seul secteur professionnel alors que quantité d'autres, réservés aux femmes, ne sont pas touchés. Il vaudrait mieux faire appel au sens de la solidarité des couples d'enseignants et attirer leur attention d'une façon générale sur leurs devoirs sociaux à l'égard de ceux qui sont sans emploi. »

... et celle du comité SPJ

A plusieurs reprises, le comité SPJ, sollicité de se prononcer sur ce problème, a maintenu une position ferme. Elle peut se résumer ainsi : « Les femmes, mariées

ou non, sont membres de notre association et ont à être défendues de la même manière que les hommes. Nous n'avons pas à leur contester leur droit au travail, qui est le même pour toutes les femmes, enseignantes ou non. Le problème de l'emploi doit se résoudre au niveau du couple. Si une loi édictait que dans toutes les professions, un seul des deux conjoints a droit au travail, la SPJ reverrait sa position en ce qui concerne les enseignantes. Nous devons aussi mettre au premier plan le bien des élèves, nous rappeler que toute position dogmatique engendre des excès, et que chaque cas doit être jugé séparément. Enfin, les enseignantes ne peuvent être rendues responsables des erreurs d'appréciation qui ont été commises au niveau de l'engagement de leurs futurs collègues. »

Ajoutons que le comité SPJ n'est pas entré en matière lorsque feu le groupement des enseignants sans place lui a demandé de prendre position, l'année dernière, sur la situation des femmes mariées.

Tout n'est pas aussi rose

Les déclarations de principe, qu'elles proviennent de l'autorité cantonale ou des représentants officiels des enseignants, ne changent rien au problème des femmes mariées, qui existe bel et bien. L'opinion publique, aussi bien dans le nord que dans le sud, dans les villes comme dans les villages, n'est pas toujours bien disposée à leur égard, surtout lorsque leur conjoint exerce, dans l'enseignement ou dans un autre secteur, une profession bien rétribuée. Le double salaire pour une enseignante mariée, très largement admis jusqu'il y a trois ans, passe aujourd'hui difficilement le cap du grand public. Ceci se traduit souvent, lors de nominations, par l'éviction systématique des candidates mariées dont le conjoint exerce une profession. Beaucoup l'ont si bien compris qu'elles attendent, pour convoler, d'être élues à un poste. Ce subterfuge ne réussit pas toujours, surtout dans les communes qui ont mis en pratique le système de nomination provisoire pour une année. La modification des mœurs qui voit la mise en ménage de couples non mariés touche également les enseignantes. Cer-

taines d'entre elles, qui croyaient peut-être par ce biais échapper au jugement populaire, n'ont pas non plus trouvé grâce devant le citoyen électeur.

Le tableau est donc loin d'être rose pour les institutrices mariées. Nombre d'entre elles s'attendent à voir la situation se dégrader encore en 1980, lorsqu'il s'agira de réélire tous les enseignants. Pour la raison avouée ou pour une autre raison, elles pourraient, pensent-elles, faire les frais d'une situation sans doute encore pléthorique.

L'enseignement à mi-temps

Cet enseignement est l'une des nombreuses mesures préconisées par la DIP pour faire face à la situation actuelle. Son introduction est de la compétence des communes. Les inspecteurs doivent cependant veiller à certaines obligations : règlement de la responsabilité principale ; structuration et répartition judicieuse de l'enseignement ; limitation de la mesure aux classes normales ; accord des deux enseignants de tenir la classe durant une période assez longue, d'une durée minimale d'un an ; accord de la DIP.

Dans la pratique, les maîtresses enseignant en duo se partagent les disciplines selon leur goût personnel et, en règle générale, sont présentes chaque jour dans leur classe, soit durant une partie de la matinée, soit l'après-midi.

Bien qu'un décret ne limite à aucun niveau d'âge de l'école primaire la possibilité de confier une classe à deux enseignants, celle-ci n'est actuellement utilisée qu'au degré inférieur, et ceci dans onze communes jurassiennes et biennoises.

Demeure l'aspect matériel du problème ! Si l'on conçoit aisément que les deux enseignantes se partagent un salaire, on peut se poser des questions quant aux problèmes d'assurances et de retraite qui en résulteraient pour les intéressées. Nous laisserons ici la parole à la DIP, qui répondait le 6 octobre à un député au nom du gouvernement :

« D'après les dispositions d'exécution actuellement en vigueur de la loi sur les traitements des membres du corps enseignant, il est en principe possible de nommer à titre définitif les deux maîtres d'une classe partagée. Cela étant, la situation en ce qui concerne la sécurité en cas de maladie et de retraite peut être identique à celle que connaissent les enseignants à plein temps. Toutefois, il arrive souvent, du côté de la commune, qu'on aimerait tout d'abord tenter un essai de partage de classe, puis admettre une solution en vertu de laquelle seul le maître principal reste ou serait nommé à titre définitif alors que l'adjoint ne le serait, à titre provisoire, que pour six mois ou

pour une année. Or, dans ce cas également, le maître nommé à titre provisoire bénéficie de la même sécurité en cas de maladie pour la durée de sa période. D'après les dispositions qui régissent la Caisse d'assurance des membres du corps enseignant bernois, l'admission à la caisse

de retraite n'est possible qu'après une nomination définitive. »

A. Babey.

Nous remercions M. Jean Sommer, adjoint au service de l'enseignement et chef du service de langue française à la DIP, qui nous a aimablement fourni les données nécessaires à cette étude.

Le CC travaille pour vous

Le comité central s'est réuni le 3 novembre à Moutier sous la présidence de Marc-Alain Berberat. Les présidents des sections ont participé à la première partie de la séance en même temps que les collègues André Schwab, de Bienne, et Alexandre Hof, de Vicques, tous deux représentant la SPJ dans la commission « Education permanente » de la SPR. Ceux-ci ont présenté un rapport sur le travail de cette commission et, après une large discussion, se sont mis à disposition pour informer les sections sur ce problème à l'occasion des prochaines assemblées synodales. Elles auront lieu probablement ce mois-ci encore dans le Jura-Sud et en février prochain dans le Jura-Nord. Vu l'importance de l'objet, il sera placé chaque fois en début d'assemblée, chaque exposé devant être suivi d'une discussion que l'on espère nourrie.

MOIS APRÈS MOIS AU...

Centre de perfectionnement

Chaque enseignant a reçu le programme des cours 1978 et peut retourner les cartes d'inscription concernant les cours choisis jusqu'au 15 janvier prochain (éducation physique et sports : un mois avant l'ouverture du cours). Nous tenons à publier ci-après l'avant-propos de M. Simon Kohler, directeur de l'Instruction publique et le message de reconnaissance qui lui est adressé.

W. J.

Refaire le monde ? Ce monde à la fois fascinant, déconcertant et en constante transformation, qui n'en a fait, un jour ou l'autre, le rêve de son existence ? Non point à partir du chaos que lui voudraient d'insidieux démolisseurs aveuglés par une sorte de haine dite contemporaine — hélas, souvent alimentée de sinistres arguments — ni de cataclysmes structurels ou de sanglantes éclaboussures, mais beaucoup plus à la faveur d'un incessant et équitable mieux-être social, économique et culturel, garant au sens aigu du terme d'une civilisation véritablement en marche.

Penser l'univers tel qu'il apparaît, tel qu'il sera et devrait être, le voici donc

Hugues Plomb au bureau exécutif de la SPR

La section de Bienne-La Neuveville n'ayant pas encore fait parvenir de propositions touchant au remplacement de Hélène Wüst au CC SPR, le comité a décidé de demander à celui-ci de désigner Hugues Plomb, de Boncourt, à son bureau exécutif, afin qu'une présence jurassienne soit assurée à ce niveau.

Abordant une nouvelle fois le serpent de mer du recyclage en activité créatrice manuelle (ACM), le CC a constaté qu'une troisième personne ne bénéficiant pas de formation pédagogique fonctionne comme animatrice. Il continuera à s'opposer à une telle politique, et souhaite que les enseignantes soient suffisamment nombreuses à l'avenir pour se former comme animatrices de leurs collègues.

Le CC a désigné M^{me} Beuret-Choulat, de Porrentruy, comme membre de la commission SPJ « Education préscolaire ».

B.

le tremplin recherché de l'équilibre, régisseur des réalités de la vie et des perceptions stimulantes de l'individu. Pour que l'homme ne se retrouve pas un beau matin l'étranger de sa propre sphère de vie. C'est assez dire que jamais autant l'acquis de l'agilité, de la souplesse dans l'interprétation des données mouvantes de la planète ne s'est révélé autant nécessaire...

Merveilleuse, elle l'est réellement l'aventure intellectuelle et culturelle de ce temps. Pourvu qu'en parallèle avec l'évolution des conceptions et des modes de vie, on en accepte les mutations opportunes. La transmission des connaissances exige. Que dis-je, elle est contraignante.

Il lui faut sans cesse des reconsidérations dictées par une actualité galopante. Appuyées par les moyens techniques modernes, elles demeurent le fait enrichissant, envahissant, de l'investissement personnel. Ainsi, pour le plus grand bien de l'enfant, de l'enseigné, se fera, toujours à jour, la communication irradiante et persuasive.

C'est donc qu'il y va encore et toujours de l'école. Condamnée qu'elle est à demeurer responsable et faire effectivement... ÉCOLE. Mais pour une éducation renouvelée dans ses contenus et ses méthodes, afin de dominer les perspectives et les problèmes nouveaux qui attendent l'individu impliqué aussi bien par ses processus éducatifs que par leurs voies et moyens.

Système oblige... N'empêche que qui dit école dit enseignant. Mais non point grand-prêtre autoritaire et souverain. Son rôle étant de susciter, de stimuler, d'aider à grandir. De communiquer avec l'élève. D'utiliser ses propos et disponibilités. De faire métier d'évolution, d'actualisation des connaissances et d'éveil de la conscience du monde. Ce fameux goût de vivre, que souligne la Société pédagogique romande — honneur à elle ! qui nous pardonnera ce bain total de jouvence dans ses récentes considérations fichées — cette curiosité doublée de l'imagination et du plaisir de la découverte appuyée de capacité de jugement et de choix. Le voilà bien l'heureux acquis en constant devenir de l'attitude de l'esprit, l'apprentissage du dialogue itou qui met en situation plutôt que jouer les recettes tabou, les préjugés et la routine.

Tout cela pour se mettre à jour, s'actualiser, se situer, se restituer — oh bonheur — clame la SPR. Sans subir, selon ses goûts, dans le respect de ceux d'autrui. Gageure ? Que donc. Le Centre de perfectionnement n'en a cure. Pour lui, promettre et tenir sont : « un ». Il sait les besoins des gens d'école. De leur planification de base, il règle les coordinations, les progressions, l'enrichissement de la participation à ses cours modèles. Il enrobe son nouveau programme et l'introduction de celui de CIRCE I dans une couverture au sigle parlant et bienvenu. Il innove encore. Directeurs et responsables, présidents ou délégués des commissions scolaires seront sur les bancs. Ici, point de résignation fataliste ou coupable. Naître et renaître à l'humain — l'admirable image que voilà — lui colle-rat à merveille comme devise. Tant il est convaincu que tout être est potentiellement élitaire et non point seulement de minimales fractions de privilégiés. Il s'informe, forme et informe. Il a le vouloir. Misons sur son pouvoir.

Simon Kohler.

Reconnaissance

Le centre de perfectionnement et l'office de recherches pédagogiques qui lui est associé comptent parmi les nombreuses réalisations de M. Simon Kohler. En sa qualité de conseiller d'Etat et directeur de l'Instruction publique, il en a imaginé la vocation, défini les objectifs, dessiné les structures en plaçant au centre de sa conception globale de l'éducation

l'enseignant de tous les niveaux, l'homme qu'il est et, par lui, l'enfant et toute notre jeunesse.

Qu'il nous soit permis au terme prochain de son mandat d'exprimer à

J'AI RETENU DE MES LECTURES...

Eux pourvu qu'on y soit à l'école, garés, ça suffisait. Quand Patrick s'était fait foutre à la porte par exemple, là ça avait chauffé : « Alors tu vas me rester toute la sainte journée dans les jambes ? » Ça non. Qu'on grouille, puisqu'on est là, bon, mais ailleurs, le plus loin possible. Allez-vous me foutre la paix, vas-tu finir avec tes questions, laisse-moi tranquille à la fin, alors tu vas me rester toute la sainte journée dans les jambes ? Du coup elle y était allée à l'école, malgré ses phlébites, et on avait repris Patrick, vous comprenez je n'ai pas le temps de m'occuper de lui, de le surveiller. Si ça ne marchait pas, on l'enverrait au Redressement. Une trouvaille le Redressement ; cette fois Patrick eut les jetons, et fila juste assez droit pour ne pas se faire encore virer. Enchantés du résultat, ils appliquèrent le système avec Cathy : « Si tu ne te tiens pas tranquille tu iras aux Arriérés. » Ils commençaient à s'y entendre en éducation. Cathy, quatre ans, ne savait pas ce que c'était que les Arriérés. Patrick le lui expliqua : il se tordait la figure dans tous les sens en bavant et en faisant des bruits de gorge, pour lui montrer comment ils étaient là-dedans. Cathy hurlait. Elle en rêvait la nuit, je devais aller la réveiller ; elle se rencognait contre le mur, ses gros yeux hors de la tête. Quand le mot Arrière tombait, elle la bouclait. Patrick était encore meilleur éducateur que les parents.

Christiane Rochefort.
« Les Petits Enfants du Siècle ».
La Guilde du Livre, Lausanne.

M. Simon Kohler la gratitude de tous ceux qui furent, sont et resteront imprégnés de son savoir-être, de sa dimension humaine, de cette générosité du cœur et de l'esprit doublée d'une sensibilité toujours à l'affût, de cette amitié simple et fidèle.

Puisse le centre poursuivre son activité selon la ligne ainsi tracée et faciliter à l'enseignant l'acquisition et la maintenance d'une vie culturelle intense, la recherche de la qualité de la vie, le souci constant de l'action éducative rayonnante sur notre jeunesse afin qu'elle comprenne, à son tour et de manière naturelle, la nécessité d'une formation continue, d'une éducation renouvelée et permanente.

Le directeur du centre.

AJEPS Cours de ski pour les enseignants

L'AJEPS organise un cours de ski à l'intention du corps enseignant jurassien. Les inscriptions sont à envoyer jusqu'au 17 décembre à M^{me} Danièle Reinhardt, Tuilerie 12, 2500 Bienne (tél. (032) 22 89 60).

Lieu : Saanen / Gstaad, Ferienlager « Egli ».

Date : samedi 4 et dimanche 5 février 1978.

Programme : jeux et créativité à ski ; autonomie du skieur ; perfectionnement personnel à tous les niveaux techniques.

Direction : M^{me} Danièle Reinhardt, Bienne ; M. Henri Berberat, Bienne ; M. Michel Baruselli, Moutier.

Déplacement : en voiture ; les participants se grouperont et se répartiront les frais.

Repas : matin et soir au chalet ; à midi sur les pistes.

Frais : env. Fr. 120.— (déplacement, skilifts, logement, pension).

Indemnité : les membres de l'AJEPS touchent une indemnité forfaitaire.

Le chef technique de l'AJEPS :
Jean-René Bourquin.

BULLETIN D'INSCRIPTION

(à envoyer à M^{me} Danièle Reinhardt, Tuilerie 12, 2500 Bienne, jusqu'au 17 décembre au plus tard)

Nom, prénom :

N° de tél. :

Adresse complète :

J'enseigne à :

Je dispose dans ma voiture de _____ places disponibles

Je n'ai pas de voiture

Lieu, date :

Signature :

LA SPR UNE ET DIVERSE

Les femmes dans l'enseignement primaire

Statistiques pour l'année 1976-1977

Partie française

Sœurs enseignantes	23	}	865
Institutrices célibataires	243		
Institutrices mariées	93		
Instituteurs	257		
	<u>616</u>		60,92 % fém.
Partie alémanique			
Sœurs enseignantes	25	}	867
Institutrices célibataires	92		
Institutrices mariées	51		
Instituteurs	81		
	<u>249</u>		

Evolution : comparaison avec les années 1974-1975 et 1975-1976

Partie française

	1974-1975		1975-1976	
Sœurs enseignantes	35	}	31	}
Institutrices célibataires	253		244	
Institutrices mariées	90		101	
Instituteurs	248		242	
	<u>626</u>	880	<u>618</u>	867
		62,5 % fém.		63,5 % fém.
Partie alémanique				
Sœurs enseignantes	32	}	32	}
Institutrices célibataires	86		89	
Institutrices mariées	54		54	
Instituteurs	82		74	
	<u>254</u>		<u>249</u>	

En comparant les statistiques des années 1974-1975, 1976-1977, on constate une légère régression en ce qui concerne l'emploi du personnel féminin. Je ne pense pas que des pressions exercées par l'autorité en soient la cause. L'état persistant de pléthore aura incité certaines institutrices mariées à quitter leur poste.

Dans une lettre du 17 mars 1977, M. M. Cottier, directeur de l'Instruction publique s'adressait au corps enseignant :

« Nous tenons d'abord à vous rassurer. Le Conseil d'Etat n'a pas l'intention de licencier des personnes nommées sous prétexte de double salaire et il n'aurait d'ailleurs pas de base légale pour ce faire. Nous nous permettons toutefois de vous inviter à prendre en considération à la fois votre situation matérielle et celle de nombreux jeunes gens et jeunes filles qui ne trouveront pas de postes cet automne. »

Mi-temps

Actuellement, 14 enseignants occupent un poste à mi-temps. L'arrêté du 17 mai 1976, entré en vigueur le 1^{er} juin 1976 fixe les conditions et modalités d'engagement du personnel de l'enseignement primaire, à mi-temps.

Les deux enseignants chargés d'une même classe se départagent les branches (ex. français, mathématique...), et fixent leur horaire (ex. mi-temps, trois-quart).

Le traitement et les augmentations annuelles sont proportionnels au temps d'activité.

L. Mortier.

Echange

Avocat londonien, possédant une villa au bord de la mer, au Broadstairs, cherche pour la période du 25 décembre au 6 janvier chalet ou appartement dans station de ski. En échange, un séjour au bord de la mer, période à choisir.

Pour informations, s'adresser au rédacteur de la rubrique fribourgeoise.

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise : M^{me} Lucienne MORTIER, rue des Alpes 28, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 16 15.

Divers

De précieuses brochures de documentation

Soucieuse de mettre à disposition, en particulier de la jeunesse, du matériel d'information sur la nature et ce qu'elle a de plus précieux pour l'être humain, la Ligue suisse pour la protection de la nature rappelle qu'elle distribue gratuitement sur simple demande, trois brochures qui seront appréciées de tous :

« La nature que vous aimez » est un fascicule qui fait le tour de qu'il faut connaître de notre nature ; l'historique de la protection, les lois, les réintroductions d'animaux, la protection zoologique et botanique, les lois de protection, la nature et l'environnement, la présentation des activités de la LSPN avec une liste d'adresses utiles.

« Les zones humides et la vie » est une brochure éditée par « Pro Natura Helvetica » qui démontre l'importance des marais, étangs, cours d'eau et lacs, avec de nombreux dessins et photographies en couleurs. Un excellent document, intéressant pour tous et qui sera précieux aux enseignants et moniteurs de groupes de jeunesse.

« Halte au gaspillage » retrace les mesures d'économie d'énergie préconisées par la Ligue suisse pour la protection de la nature et que chacun devrait non seulement connaître, mais aussi appliquer, en particulier durant l'hiver.

Ces trois brochures peuvent être commandées au Bureau d'information romand LSPN, ch. de la Source 2, 1009 Pully.

LA SPR UNE ET DIVERSE

Les femmes dans l'enseignement primaire

Statistiques

Années	1974-75	1976-77	1977-78
Femmes mariées	326	310	324
Femmes célibataires	274	328	313
Hommes	327	328	346
Totaux	927	966	983

Dans ces chiffres, outre les enseignants primaires, sont compris les maîtresses des classes enfantines et les maîtres de l'enseignement spécialisé. Ce tableau nous montre qu'en Valais, la situation de la femme-institutrice est assez stable. Cette année, le corps enseignant féminin représente 64,5 % du total (64 % en 1974 ; 66 % en 1976).

Evolution

Il faut souligner qu'en Valais, la pléthore ne fait que commencer, et qu'au-

cune mesure ferme qui viserait à évincer les femmes mariées de l'enseignement n'a été décrétée par les hautes instances.

Je n'ai pas de chiffres précis à vous donner pour le début de la décennie, mais il est indéniable que la proportion des femmes a augmenté durant ces dernières années. Les motifs de cette évolution ? Tout d'abord, les écoles normales préparaient davantage d'institutrices que d'instituteurs. Ensuite, il ne faut pas oublier que sur 637 femmes, 187 enseignent dans les écoles enfantines. Pour l'école primaire seulement, la proportion des femmes s'abaisse à 56 %. D'autre part, il ne faut pas oublier que les travaux du ménage ne requièrent plus autant d'heures qu'antécédemment ; cela entraîne une hausse du nombre d'institutrices mariées.

Attitude des pouvoirs publics

Il y a deux ans, les communes ont reçu la recommandation d'éviter l'engagement de 2 conjoints fonctionnaires. La situa-

tion de l'emploi étant à ce moment en état de pénurie, je ne connais aucun cas où cette mesure ait été appliquée. Notre association défend tous les membres, quel que soit leur sexe ou leur état civil. Une telle mesure, pour être équitable, ne devrait pas viser que les fonctionnaires ; que dire alors de la situation d'un couple médecin-enseignant, par exemple ?

Mi-temps

Il existe une seule classe en Valais qui bénéficie de l'enseignement à mi-temps ; il s'agit d'une classe à tous les degrés, dans un petit village rural ; cette situation n'est pas une conséquence de la pléthore.

La SPVal se demande si le fait d'instituer un enseignement à mi-temps n'entraînerait pas une foule de réengagements (ce qui ne veut pas dire que notre association rejette cette solution...).

P.-M. Gabioud.

Rédacteur de la rubrique valaisanne :
Pierre-Marie Gabioud, route de Collombey 105, 1870 Monthey. Tél. (025) 4 68 70.

Divers

Radio éducative

(Emissions de décembre 1977)

Radio suisse romande II, le mercredi et le vendredi à 10 h. 30 MF ou 2^e ligne Télédiffusion.

VENDREDI 2 DÉCEMBRE (13-16 ans)

Chemin faisant : Un témoignage

Robert Rudin a recueilli le témoignage de Bernard Montangéro, un chanteur, un conteur du Valais. Un homme qui rêve de vivre sur de vraies valeurs, le respect de la nature, la solidarité avec les hommes, l'amour, l'amitié. Un homme qui s'exprime sans agressivité, mais en toute franchise, qui parle comme il pense : sans détour.

MERCREDI 7 DÉCEMBRE (8-10 ans)

Chemin faisant :

Connaissance de la Radio

Yves Court s'adresse aux élèves de 8 à 10 ans pour tenter de leur expliquer ce qu'est la Radio, comment elle fonctionne, quels sont les problèmes qu'il faut résoudre pour qu'une émission puisse être diffusée sur les ondes, ce qui se passe en somme « derrière le micro », dans ce monde qu'il est difficile de se représenter clairement.

VENDREDI 9 DÉCEMBRE (10-13 ans)

Regards sur une émission

On se souvient que la première émission de cette nouvelle série (diffusée le

4 novembre) avait permis aux élèves de s'interroger sur l'information à la Radio, à propos de l'affaire de Mogadiscio, et cela en compagnie d'Alphonse Layaz et de Jean-Pierre Golay, responsable du Centre d'initiation au cinéma et aux médias du canton de Vaud.

L'un et l'autre ont choisi, pour l'analyse présentée aujourd'hui, une émission qui se situe cette fois dans le domaine du théâtre radiophonique. Cette émission sera « mise en question » avec la participation d'un metteur en ondes.

MERCREDI 14 DÉCEMBRE (6-8 ans)

Un conte : Genève se souviendra

Ce n'est pas tout à fait un conte qu'Aline Humbert propose ce matin aux enfants, mais une évocation de la Nuit

de l'Escalade qu'elle a mise sur pied à l'occasion du 375^e anniversaire de cet événement décisif pour le destin de Genève. Afin de rendre ce récit accessible à ses jeunes auditeurs, elle a imaginé que la fameuse Mère Royaume avait un fils, Antoine, lequel participe activement, malgré sa jeunesse, à la lutte contre les Savoyards.

VENDREDI 16 DÉCEMBRE (13-16 ans)

Actualités : les élèves interrogent

Rappelons le principe de cette nouvelle série : en direct de leur classe, les élèves posent des questions à un spécialiste qui leur répond d'un studio. Un journaliste — en l'occurrence Alphonse Layaz — est à disposition du maître et des élèves pour préparer l'émission, choisir les questions et les ordonner, assurer les contacts nécessaires.

Aujourd'hui, une classe de Martigny interrogera quelques journalistes sur un des problèmes cruciaux de notre temps : **le problème palestinien.**

De nouvelles émissions analogues sont prévues pour la période de janvier à juin 1978, à l'intention des élèves de 10 à 16 ans. Les maîtres qui désirent, avec leur classe, participer à ces émissions sont priés de s'annoncer le plus vite possible auprès du secrétariat de la Radio éducative, maison de la Radio, **1211 Genève 8**, tél. (022) 29 23 33.

MERCREDI 21 DÉCEMBRE (8-10 ans)

Initiation musicale : folklore de Noël

C'est Robert Mermoud qui produira cette initiation musicale où il réunira, en les commentant, des mélodies de Noël connues ou inconnues.

VENDREDI 23 DÉCEMBRE (10-13 ans)

Initiation musicale : folklore de Noël

Une émission voisine de celle du 21 décembre sera présentée ce matin, mais elle s'adressera cette fois aux élèves plus âgés, ce qui permettra une étude plus approfondie des mélodies proposées. André Charlet les choisira et les présentera.

NOTE IMPORTANTE :

Une nouvelle série sera lancée en 1978 :

En sortant de l'École : mercredi 15 mars, pour les élèves de 8 à 10 ans ; vendredi 12 mai, pour les élèves de 10 à 13 ans.

Ces émissions seront réalisées par les élèves eux-mêmes, sur un sujet de leur choix qui touche par exemple à l'envi-

ronnement, à leur village, leur ville, aux personnes qu'ils côtoient chaque jour. Ce sont les élèves qui proposeront les thèmes, organiseront l'émission, conduiront les interviews s'il y en a. Un journaliste et une équipe technique seront à leur disposition pour les aider dans leur travail.

Les maîtres qui désirent que leur classe participe à cette série peuvent s'inscrire à l'adresse citée plus haut, soit : secrétariat de la Radio éducative, maison de la Radio, **1211 Genève 8**, tél. (022) 29 23 33.

Portes ouvertes sur l'école

(Emission de contact entre enseignants et parents, le lundi à 10 h.)

Lundi 5 décembre

Le passage de l'école aux études supérieures.

Lundi 12 décembre

Le point sur la radio éducative.

Lundi 19 décembre

Noël à l'école et à la maison.

offset



main-d'œuvre qualifiée
machines modernes
installations rationnelles

précision,
rapidité et qualité
pour l'impression de revues,
livres, catalogues,
prospectus, imprimés de bureau

typo

Corbaz S.A.
1820 Montreux
22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

Maîtres imprimeurs depuis 1899

reliure

Ecole pédagogique
privée

Direction : E. Piotet

FLORIANA

Pontaise 15, LAUSANNE. Tél. (021) 36 34 28.

Excellente formation de
jardinières d'enfants et d'institutrices privées.

CAFÉ-ROMAND

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

St-François

Lausanne

L. Péclat



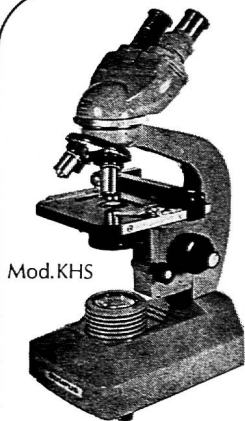
Pour vos imprimés

une adresse

Corbaz s.a. Montreux

22, avenue des Planches

Tél. (021) 62 47 62



Mod. KHS

OLYMPUS

Microscopes modernes pour l'école

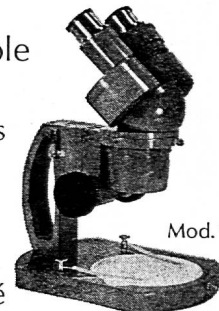
Grand choix de microscopes classiques et stéréo-
scopiques pour les élèves et pour les professeurs

Nous sommes en mesure d'offrir le
microscope approprié à chaque budget
et à chaque cas particulier

Demandez notre documentation!

Avantageux, livrables du stock. Service prompt et soigné

Démonstration, références et documentation: représentation générale:
WEIDMANN + SOHN, dép. instruments de précision, 8702 Zollikon ZH, tél.: 01 65 51 06



Mod. VT-2

Université de Lausanne Formation des maîtres d'éducation physique

Diplôme fédéral N° 1

Une nouvelle session débutera le 23 août 1978.
Examens d'admission : mars-avril 1978.

Les inscriptions doivent être adressées sur
formulaire ad hoc à :

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE, FORMATION DES
MAÎTRES D'ÉDUCATION PHYSIQUE, **DORIGNY** - 1015 LAUSANNE, jusqu'au 1^{er} mars 1978.
Tél. (021) 46 57 53.

Magasin et bureau Beau-Séjour



Transports en Suisse et à l'étranger



Une excellente qualité de

ouate de bourrage

en fibres de polyester, avec grande élasticité et bon pouvoir de remplissage est obtainable en boîtes de 5 kilos, franco domicile, au prix de Fr. 47.50 la boîte chez

Neidhart + Co., Wattfabrik
8544 Rickenbach-Attikon
Tél. (052) 37 13 87

La ouate de bourrage en polyester est moelleuse, chaude et souple ; absolument inodore, sans poussière, sans microbes, lavable et par conséquent hygiénique.



Rochers-de-Naye

Sortie à skis
pour classes primaires et secondaires

Fr. 7.— par élève

comprenant :

- train aller et retour dès Montreux ou Territet
- libre circulation sur les deux skilifts des Rochers-de-Naye

Renseignements :

MOB Montreux ☎ 61 55 31 ou 61 55 22

Banque Vaudoise de Crédit

**Toutes opérations
bancaires**

SIÈGE :
LAUSANNE

SUCCURSALE :
YVERDON

20 agences dans le canton

**Voici un magnétophone à cassette
pratique, assez puissant pour de
grandes salles de classe**



Non seulement sa puissance est suffisante mais tout le matériel nécessaire à l'emploi dans les écoles est concentré dans un seul coffret. Il existe en deux versions (l'une stéréo et l'autre avec synchronia incorporé).
Demandez le prospectus détaillé.

Philips SA
Techniques audi
et vidéo
Case postale
1196 Gland
Tél. 022/64 21 21

Philips — votre spécialiste AV pour les écoles avec ses systèmes vidéo, ses laboratoires de langues, etc...



PHILIPS

BIBLIOTHEQUE NATIONALE
SUISSE
15, HALLWYLSTRASSE
BERNE
3003

J. A.
1820 Montreux 1